h e g | Haute école de gestion de Genève

Le « poids » de l'économie créative et culturelle à Genève

Analyse quantitative des effets directs

Rapport final ECC-GE_VF, 7 juin 2017

MANDANTS : VILLE DE GENÈVE, DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS), ET CANTON DE GENÈVE, DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT (DIP)

José V. Ramirez et Joelle Latina

Table des matières

Remerciements 2
Contexte et objectifs du mandat 3
1. Introduction 4
2. Estimations selon le champ de l'ECC considéré par l'OFC 6
3. Mesurer les effets directs de l'ECC à Genève 9
4. Subventionnement public de l'ECC à Genève 14
5. Principaux faits et chiffres du « poids économique » de l'ECC à Genève 18
Poids de l'ECC au niveau cantonal 19
Poids de l'ECC selon les domaines d'activités 21
6. Quelques spécificités de l'emploi et de la rémunération dans l'ECC 26
7. Conclusion et limites de l'étude 29
Références bibliographiques 32
Abréviations et acronymes 33
Annexe 1 : une fiche par domaine de l'ECC 34
Annexe 2 : éléments techniques 47

Remerciements

Nous souhaitons remercier les personnes et organisations suivantes qui nous ont apporté une aide précieuse durant la réalisation de cette étude : les membres du CoPiL, en particulier Roland Rietschin (Directeur de l'OCSTAT) et Philipe Krebs (Directeur adjoint au Département des finances et du logement de la Ville de Genève); Nicolas Cominoli (DCS), Christophe Losey (DIP) et Marie-Anne Falciola (DIP) ; la direction et les collaborateurs du Répertoire des entreprises du Canton de Genève (REG) ; l'OFS pour la fourniture des données de la STATENT. Nous remercions également Charles Payet et Lina Djazzar pour leur assistance. Enfin, nous sommes reconnaissants à Mie Inoue (OCSTAT) et Roman Page (Office de la statistique de Zürich) pour les nombreux échanges et les données transmises.

Contexte et objectifs du mandat

Dans le cadre d'une réflexion sur l'économie créative et culturelle (ECC) initiée durant l'année 2014 et pilotée par Madame Elvita Alvarez, conseillère personnelle de Monsieur Sami Kanaan, le Département de la culture et du sport (DCS) s'est associé au Canton (plus précisément au Service Cantonal de la Culture) pour mandater une étude du poids économique de l'ECC à Genève.

Comme souligné lors des premières Journées de l'économie créative et culturelle (12-14 novembre 2014) consacrées à un remue-méninge participatif autour du postulat « la culture créatrice de valeurs », cette étude répond à la nécessité de disposer d'une première analyse chiffrée de la situation.

L'intérêt grandissant des autorités publiques pour l'ECC depuis les années 1990 ne peut se résumer à la simple justification des politiques publiques dans le domaine de la culture. Les faits empiriques de plus en plus nombreux et variés géographiquement démontrent que l'impact de l'ECC sur le développement d'une économie ne se résume pas au débat sur l'allocation des ressources publiques. Les taux de croissance du PIB ou de l'emploi associés à l'ECC sont plus élevés que ceux mesurés dans la majorité des autres secteurs productifs d'une économie.

Les statistiques à disposition demeurent, néanmoins, très lacunaires, raison pour laquelle les objectifs de la présente étude se sont limités aux tâches suivantes :

i. Comparer et mettre en perspective les résultats genevois par rapport aux études existantes concernant la Suisse.

ii. Identifier les activités économiques directement ou indirectement concernées par l'ECC à Genève.

iii. Estimer le poids économique de l'ECC au niveau cantonal (valeur ajoutée, emploi).

L'analyse des effets indirects (i.e. connexes et induits) n'a toutefois pas été achevée, faute de données disponibles. Une telle analyse serait sans aucun doute un bon complément à la présente étude.

Outre les mandataires et les représentantes des parties mandantes, ont également participé au CoPiL Monsieur Roland Rietschin, Directeur de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) et Monsieur Philippe Krebs, Directeur adjoint au Département des finances et du logement de la Ville de Genève (DFL). La première réunion du CoPiL a eu lieu en décembre 2015 et la dernière en janvier 2017.

1. Introduction

Quelle que soit sa nature, qu'il s'agisse de la sphère privée ou publique, qu'elle soit rémunérée ou non, toute production d'un bien (produit ou service) demande toujours l'utilisation d'au moins un facteur de production, le temps de travail. En quantité variable selon la technologie utilisée dans la production, mais également en qualité, autrement dit en capital humain, en compétences, en talent. Des outils sont aussi nécessaires pour produire de la valeur, pinceau ou ordinateur, piano ou chalumeau ; de l'énergie aussi, et bien entendu une surface sur laquelle produire. Au niveau d'une économie locale, la concurrence entre entreprises ou entre secteurs d'activité sur le marché du foncier ou de l'immobilier est bel et bien réelle. Elle est, par exemple, particulièrement exacerbée dans notre canton-ville, caractérisé par des niveaux de rentes et de loyers qui grèvent les coûts de production. Ceci tire donc les prix payés par les consommateurs à la hausse pour les biens qui sont produits localement, quelle que soit leur nature. Ce phénomène impact également le niveau des salaires.

Dans une telle dynamique, la technologie s'avère être fondamentale, c'est-à-dire la manière dont on produit ; comment sont mélangés les divers facteurs de production, comment et dans quelle mesure le progrès scientifique et technique est exploité. Dans les secteurs d'activité qui ne peuvent pas extraire suffisamment de gains de productivité, la seule issue à long terme est d'augmenter les prix. Ce postulat a été démontré dans un article de Baumol et Bowen (1966), dont les conclusions ont profondément marqué la vision économique des activités culturelles, par exemple dans les arts du spectacle vivant où les gains de productivité sont naturellement faibles : la « technologie » utilisée pour monter« L'avare » de Molière, n'a certes pas grandement évolué, tandis que celle utilisée pour produire un objet industriel, comme une voiture, a connu de rapides progrès. Par conséquent, à long terme, seul un mécénat privé et/ou un subventionnement public permet de compenser les faibles gains de productivité qui caractérisent un certain nombre d'activités faisant partie du champ de l'ECC, et ainsi d'accroître leur accessibilité à un plus grand nombre.

En conséquence, dans plusieurs domaines de l'ECC où les processus de production sont non « industriels », par exemple les arts vivants, les prix pratiqués ne reflètent que fort peu la propension à payer des consommateurs, du fait de l'importance du financement public et/ou du mécénat privé. Cette caractéristique est d'avantage présente pour les biens et services produits au sein de l'ECC que dans le reste de l'économie. Ce principe ne peut pas être généralisé à l'ensemble des activités culturelles ou créatives, comme le design ou le cinéma, par exemple, qui se caractérisent par des processus de production et de diffusion qui permettent d'extraire plus facilement des économies d'échelle et d'intégrer les innovations technologiques disponibles dans le reste de l'économie.

En outre, les biens et services produits dans une grande partie des secteurs de l'ECC peuvent être caractérisés comme mixtes, c'est-à-dire qu'ils génèrent à la fois une composante privée, pour la ou les personnes qui le consomment, et une composante de bien public, dérivée de la valeur créée pour la société prise dans son ensemble. Dans cette optique, on peut

considérer que chaque producteur-créateur offre sa production sur deux marchés (Throsby, 2003), l'un physique (le « marché des biens et services »), avec un prix reflétant la valeur économique, l'autre plus abstrait (le « marché des idées ») reflétant davantage la valeur culturelle. Pour simplifier, sur le marché physique, à un instant et un lieu donnés, il n'y a qu'un seul prix, alors que sur le « marché des idées », il y a toujours diverses valorisations qui renvoient à la nature particulière de ces biens dits publics.

À l'instar de l'éducation, certains des biens produits par l'économie culturelle et créative génèrent des externalités positives, dans la consommation mais également dans la production grâce au « marché des idées ». Par la circulation et la transformation des idées dans la société, ce marché très abstrait affecte la valeur ajoutée d'une économie ; d'autant plus lorsque celle-ci est essentiellement tournée vers le savoir, comme c'est le cas pour la Suisse. L'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) depuis les années 1990 (qui a par ailleurs suivi l'ouverture des économies nationales dans les années 1980), a clairement contribué à améliorer l'efficience du « marché des idées », c'est-à-dire à améliorer la capacité de « pollinisation » de nos économies. Dans ce sens, les activités au sein de l'ECC sont sans aucun doute un puissant vecteur de pollinisation

La valeur attribuée aux biens et services culturels par les individus n'est donc clairement pas seulement monétaire. La présence d'externalités, ainsi que la nature non exclusive et non rivale[1] qui caractérisent la consommation de certains des biens produits dans l'ECC, rendent l'estimation de leur valeur économique plus complexe que pour des biens « traditionnels ». Une part a priori importante de la valeur générée par l'ECC est ainsi difficile voire impossible à évaluer sans exploiter des questionnaires développés à partir de protocoles bien précis. En effet, seules les dépenses directement réalisées dans l'ECC peuvent être aisément estimées, pour autant que le champ de celle-ci soit clairement défini. A l'aune des travaux réalisés à ce jour dans ce domaine, ceci est loin d'être une sinécure.

En définitive, que ce soit par sa faculté d'encourager la créativité et l'innovation ou d'attirer localement des investissements et une main-d'œuvre très qualifiée, l'ECC constitue un vecteur important de la croissance économique, notamment dans sa dimension qualitative. Pour l'économie genevoise, multiculturelle, caractérisée par des activités à haute valeur ajoutée, fortement tournée vers l'extérieur, intensive dans l'utilisation des NTIC et gourmande en main-d'œuvre qualifiée, le potentiel de créativité et d'innovation associé aux différentes activités de l'ECC est considérable. Mieux connaître l'interaction entre l'ECC et le développement économique et social du canton constitue dès lors un savoir-clé dans l'élaboration d'une stratégie de développement à long terme.

[1] Formellement, un bien est dit « public » lorsqu'il possède les caractéristiques suivantes : non rivalité et non exclusion. La non rivalité désigne une situation où la consommation d'un bien par un consommateur ne réduit pas la quantité disponible pour un autre consommateur (ex : éclairage publique). La non exclusion signifie qu'il n'est pas possible de restreindre l'accès à la consommation d'un bien une fois celui-ci produit (ex : défense nationale).

Le présent rapport est un premier pas vers l'évaluation de la valeur générée au sein de l'ECC, se focalisant sur l'analyse des effets directs de l'ECC en termes économiques. Tout d'abord, il s'agit dans un premier temps de définir le champ des activités appartenant à l'ECC, puis d'estimer la valeur ajoutée brute (i.e. la part du PIB cantonal) générée par les diverses activités qui la composent, et finalement de recenser les emplois concernés par la création de cette valeur ajoutée dans l'économie genevoise. En revanche, les effets indirects concernant les revenus des fournisseurs pour le compte des producteurs faisant partie de l'ECC, ainsi que les emplois nécessaires à la réalisation de ces prestations ne font pas partie du champ de cette étude.

Le présent rapport se structure comme suit. La section suivante présente une estimation du poids de l'ECC en termes d'emplois pour Genève et Zürich réalisée selon la méthode de référence en Suisse, telle qu'exploitée par l'Office fédéral de la culture (OFC). La section 3 présente une synthèse des différents éléments que nous avons pris en considération pour, premièrement, définir le champ des activités et secteurs économiques de l'ECC et, deuxièmement, évaluer le poids de ses effets directs sur l'économie genevoise. La section 4 discute brièvement le subventionnement public dans le domaine de l'ECC à Genève. La section 5 présente les principaux faits et chiffres de nos estimations quant au « poids économique » des effets directs de l'ECC dans l'économie genevoise, en termes d'emploi et de valeur ajoutée brute. La section 6 met en lumière quelques éléments spécifiques liés à l'emploi et la rémunération dans l'ECC, avant de conclure et de discuter les limites de la présente étude dans la section 7.

2. Estimations selon le champ de l'ECC considéré par l'OFC

Outre les travaux réalisés par l'OCSTAT (2012, 2014) pour Genève, les travaux de Weckerle à l'échelle nationale (2003, 2008) et à Zürich (2003, 2010) constituent la principale source de référence en Suisse à propos de la définition du champ de l'ECC. Les premières estimations du poids économique de l'ECC ont ainsi été réalisées pour la ville et le canton de Zürich. Au niveau national, la *Statistique de poche de la culture en Suisse*, éditée par l'Office fédéral de la culture (OFC) depuis 2014, utilise par exemple la définition et la classification de l'ECC développée dans les travaux de Weckerle. Sur la base de cette définition, le tableau ci-dessous donne un aperçu du « poids économique » de l'ECC dans les cantons de Genève et Zürich, ainsi que pour la Suisse dans son ensemble.

Selon ces estimations, le nombre d'emplois recensés en 2011 à Genève faisant partie de l'ECC est de 19'916, soit un peu plus de 6% des 321'227 emplois comptabilisés au niveau cantonal. En termes d'équivalents plein-temps (ETP), cela correspond à 15'893 emplois.

Que ce soit pour Genève, Zürich ou la Suisse, ces estimations permettent de révéler l'importance économique de l'ECC dans nos économies locales et nationale. Les 13 domaines

d'activités[2] de l'ECC définis par l'équipe de Weckerle sont représentés dans la figure 1 ci-dessous, afin de visualiser leur importance relative en termes d'emploi au sein de l'ECC. Avec plus d'un cinquième des emplois recensés, l'architecture est, dans tous les cas, le domaine d'activités qui concerne le plus grand nombre d'emplois. À l'inverse, le domaine de la radio ne concernait qu'une centaine d'emplois dans l'ECC en 2011 sur l'ensemble du territoire suisse.

Tableau 1 : Poids de l'ECC en termes d'emploi dans l'économie à Genève, Zürich et en Suisse selon l'approche utilisée par l'OFC

	Genève	Zürich	Suisse
Poids de l'ECC dans l'emploi	6.2%	7.4%	5.4%
Poids de l'ECC dans l'emploi (en EPT)	5.8%	7.3%	5.1%
Total des emplois	321'227	955'859	4'847'365
Total des emplois (en EPT)	274'023	766'164	3'897'453

Source : STATENT 2011p, OFS ; Calculs réalisés par Roman Page, Office de la statistique de Zürich

Si l'on compare Genève et Zürich sur la base des poids respectifs associés à chacun de ces domaines en termes d'emploi, on peut mettre en avant les points suivants :

- Les domaines d'activités liés au livre, à l'art, au film, aux arts vivants, à l'artisanat et à la presse sont relativement plus présents dans l'ECC de Genève. Ceci est notamment le cas pour l'artisanat, qui concerne essentiellement la bijouterie et la joaillerie et, dans une moindre mesure, la fabrication de vêtements.
- Au contraire, les domaines d'activités en lien avec la musique, le design, l'architecture, la publicité et l'industrie du jeu/software sont relativement moins présents dans l'ECC de Genève.

L'avantage majeur et évident de considérer une seule et unique définition du champ de l'ECC pour Genève, Zürich et la Suisse est de pouvoir réaliser un comparatif statistique du poids économique de l'ECC. Toutefois, pour évaluer précisément dans quelle mesure les activités recensées dans l'économie sont concernées par l'ECC, il faut pouvoir élaborer et appliquer une structure de pondération à la nomenclature des activités économiques (NOGA) telle que définie

[2] Une description sommaire des activités associées à chacun de ces domaines peut être aisément consultée dans OFC (2016) : http://www.bak.admin.ch/dokumentation/04105/index.html?lang=fr

par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Or, la structure de pondérations utilisée dans les estimations présentées ci-dessus est la même pour Zürich, Genève et la Suisse dans son ensemble ; ceci constitue le principal désavantage de cette méthode.

De manière plus générale, la définition du champ de l'ECC utilisée par l'OFC ne permet pas de réaliser une comparaison au niveau international, étant donné les différences de définitions et nomenclatures. En effet, dans ce domaine, la standardisation semble loin d'être acquise, comme nous le discutons dans la section suivante.

Figure 1: Répartition de l'emploi (en %) dans les différents domaines de l'ECC selon l'approche utilisée par l'OFC

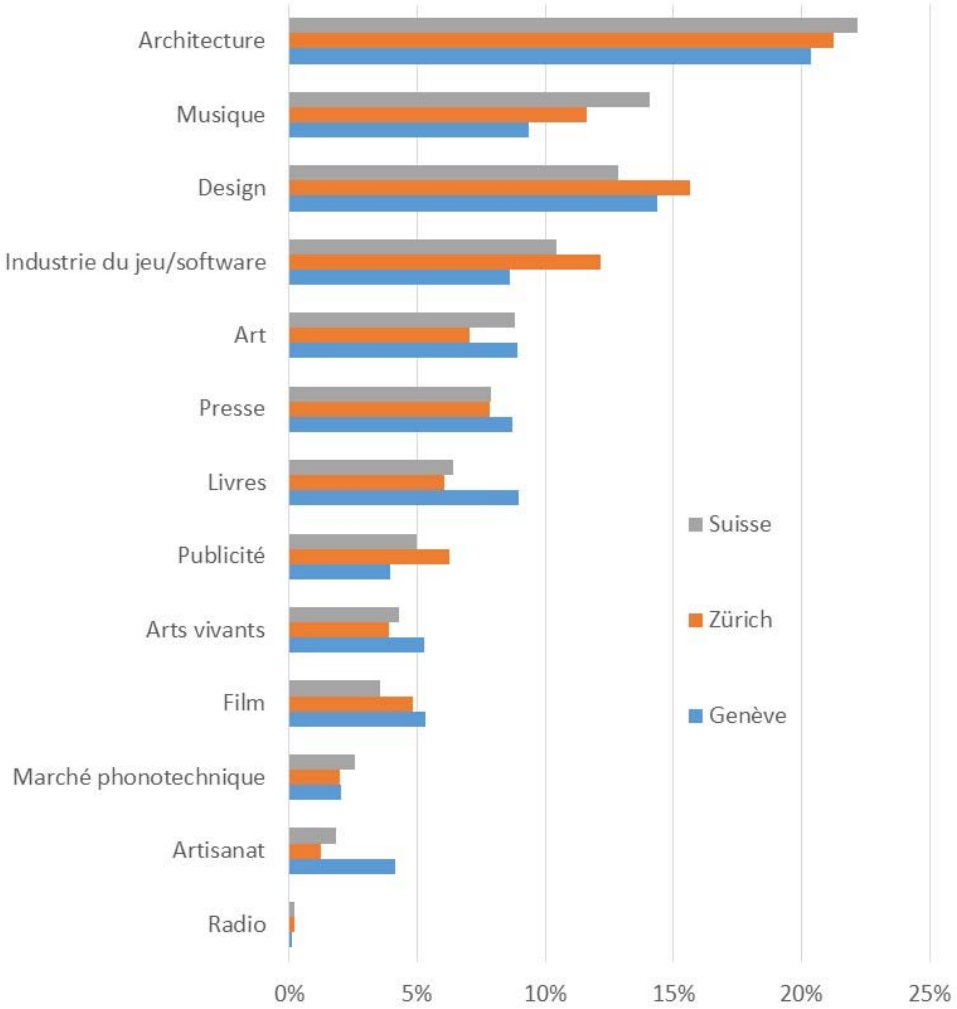

Source : STATENT 2011p, OFS ; Calculs réalisés par Roman Page, Office de la statistique de Zürich.

3. Mesurer les effets directs de l'ECC à Genève

« En raison de la difficulté de définir les limites de l'industrie des arts, les statistiques sur sa contribution au PIB sont problématiques »

Throsby (1994) (traduction des auteurs)

En sus de la possibilité de faibles gains de productivité à long terme, et de la présence d'externalités affectant la valeur économique des biens et services produits, la forte hétérogénéité des activités pouvant être considérées comme faisant partie du champ de l'ECC implique que sa définition et son évaluation sont délicates d'un point de vue statistique. Pour l'UNESCO (2009b), « les industries créatives sont celles dont les produits ou les services contiennent une proportion substantielle d'entreprise artistique ou créative », et comprennent « un plus grand ensemble d'activités qui englobent les industries culturelles auxquelles s'ajoutent toutes les activités de production culturelle ou artistique, qu'elles aient lieu en direct ou qu'elles soient produites à titre individuelle ».

La nomenclature des activités ou secteurs économiques telle qu'elle a été conçue ne permet aucunement d'identifier la composante artistique ou créative des outputs réalisés dans chacun des secteurs. Qui pourrait avancer qu'il n'y a aucune composante créative dans les emplois associées aux secteurs de l'industrie chimique ou de l'horlogerie ? Et comment circonscrire la composante créative dans le secteur libellé « gestion des musées » ? Dans quelle mesure la réédition de certains ouvrages peut-elle être définie comme une activité créatrice, et non pas une activité pleinement commerciale ? Ceci explique que, dans de nombreux cas, les offices en charge de la statistique se soient souvent limités aux secteurs faisant explicitement partie des activités culturelles, sous-estimant ainsi les effets directs de l'ECC sur l'emploi et la valeur ajoutée générée par d'autres secteurs où la créativité est importante.

Outre ces problèmes inhérents d'identification de la composante artistique ou créative des emplois et des outputs générés dans nos économies, des éléments institutionnels sont également générateurs de « bruit » dans la récolte des informations nécessaires pour définir le champ de l'ECC et évaluer son impact économique. En effet, comparativement au reste de l'économie, grand nombre des activités liées à l'ECC sont réalisées dans le secteur intermédiaire, dans des structures à but non lucratif, comme les associations et fondations. Cette particularité est en partie causée par la nature mixte des biens et services produits discutée plus haut. Relativement au reste de l'économie, l'importance de ce type de structures dans l'ECC peut s'expliquer pour différentes raisons (Throsby 2001) :

- Par rapport aux entreprises à but lucratif, elles permettent d'apporter une meilleure réponse afin de satisfaire la demande de biens publics ;
- Les consommateurs peuvent préférer des structures à but non lucratif quand ils manquent d'information ou ne peuvent juger de manière adéquate de la qualité des biens et services offerts : les mécanismes contractuels courants dans une

économie de marché ne permettent pas de les protéger suffisamment contre le risque de « tromperie » ;

- Enfin, les structures à but non lucratif permettent de réduire le risque que les donateurs ou l'Etat voient leurs fonds investis accaparés par des intérêts privés. Cet argument est particulièrement saillant pour les activités culturelles où les gains de productivité sont particulièrement faibles à long terme.

Les approches théoriques utilisées pour définir le champ de l'ECC, même récentes (e.g. EY, 2013, 2014 ; IGF-IGAC, 2013), restent fondamentalement liées à la structure traditionnelle de l'art, basée sur l'esthétique et l'artistique. En revanche, certaines proposent un élargissement par l'accumulation de critères issus du domaine industriel, comme le degré de qualification de la main-d'œuvre, le degré d'influence du progrès technologique, la propriété intellectuelle ou encore le niveau des valeurs culturelles et économiques (UNESCO, 2009a ; ESSnet—Culture, 2012).

Les deux principaux modèles exploités à ce jour sont la « chaîne de valeur » de Pratt et le modèle des « cercles concentriques » de Throsby (2001, 2008). Le premier modèle, davantage utilisé dans le domaine de la stratégie marketing (« avantage compétitif »), notamment par Porter (1990), a été développé dans les années 1990 au Royaume-Uni (DCMS, 1998, 2001). L'objectif stratégique était de repositionner l'économie britannique en tant qu'économie basée sur la créativité et l'innovation, en favorisant clairement la notion d'industries créatives au détriment de celle d'industries culturelles.

Le concept de chaîne de production est au cœur du cadre proposé par l'UNESCO (2009a). Le principal objectif étant « de faciliter la comparaison internationale fondée sur une compréhension commune de la culture et sur l'utilisation de définitions standardisées et de classifications internationales économiques et sociales ». Ce cadre est conçu pour être flexible et adaptable, compte tenu des différences entre pays en termes d'expertise statistique et de ressources humaines et financières. C'est un cadre hiérarchisé, qui distingue des domaines « culturels » (patrimoine culturel et naturel, arts de la scène et festivités, arts visuels et artisanat, livre et presse, audiovisuel et médias numériques, design et services créatifs, patrimoine culturel immatériel) et des domaines « périphériques » (tourisme, sport et loisir).

L'approche par la chaine de valeur n'est toutefois pas parfaitement substituable à celle des cercles concentriques (ESSnet—Culture, 2012). Cette dernière est particulièrement intéressante et inspirante pour délimiter le champ de l'ECC. Dans les industries culturelles et créatives, les relations entre les valeurs culturelles et économiques prennent la forme d'un cercle concentrique. Le modèle (de base) de Throsby (2001) comprend quatre cercles : au cœur, les arts créatifs fondamentaux (littérature, musique, arts du spectacle et arts visuels), puis les autres industries culturelles fondamentales (film, musées, galeries, bibliothèques, photographie), les industries culturelles au sens large (patrimoine, édition et impression, enregistrement sonore, télévision et radio, vidéo et jeux vidéo) et pour finir les industries connexes (publicité, architecture, design, mode). L'idée réside dans une structuration de la

diffusion de la production réalisée au centre de l'ECC vers des activités de production dont le rapport contenu commercial/contenu culturel augmente en s'éloignant du centre. Cette approche dite des « cercles concentriques » a par exemple été utilisée dans les travaux de Weckerle pour estimer le poids économique de l'ECC à Zürich et au niveau national, avec des cercles subdivisés selon le secteur institutionnel: privé, public, intermédiaire (2003, 2008, 2010 ; OFC, 2016).

Au niveau international, les différents domaines culturels définis par l'UNESCO (2009a) sont relativement convergents avec ceux proposées par le projet ESSnet-Culture (2012) de l'Union européenne (UE). Dans ce dernier, le cadre statistique y est organisé en dix domaines culturels (patrimoine, archives, bibliothèques, livres et presse, arts visuels, spectacle vivant, audiovisuel multimédia, architecture, publicité et artisanat d'art) et six fonctions :

i. création ;
ii. production, édition ;
iii. diffusion, commerce ;
iv. préservation ;
v. éducation ;
vi. administration, gestion.

La figure A2.1 de l'annexe technique offre une représentation très détaillée du périmètre proposé par l'ESSnet-Culture (2012) sous forme de « mandala » qui reprend l'idée de cercles concentriques de Throsby (2001, 2008). Les activités affectées par le numérique et l'internet ne concernent aucune des activités dans le « cœur » de l'ECC, i.e. celles strictement associées à la fonction de création. Ce n'est en revanche pas le cas pour le cercle représentant les fonctions d'éducation et d'administration, où toutes les activités sont concernées par le numérique et l'internet. À l'instar de Weckerle, nous nous sommes essentiellement inspirés du modèle des cercles concentriques pour définir le champ de l'ECC à Genève. La figure 2 ci-dessous résume les principaux éléments de cette approche, avec trois secteurs institutionnels (i.e. privé, intermédiaire et public) et trois cercles d'activités.

Le cadre statistique du champ de l'ECC que nous avons finalement utilisé est ainsi organisé autour de trois cercles (symbolisant les fonctions de l'ECC) et treize domaines d'activité. Les trois cercles sont :

- **Cercle 1** : il constitue le cœur de l'ECC et concerne l'ensemble des activités associées aux fonctions de création, d'édition et de production;
- **Cercle 2** : ce cercle concerne les activités de diffusion et de commercialisation de la production réalisée dans l'ECC ;
- **Cercle 3** : ce dernier cercle comprend l'ensemble des activités liées aux fonctions de préservation, d'éducation et d'administration au sein de l'ECC.

Figure 2 : champ de l'ECC selon une approche simplifiée des cercles concentriques

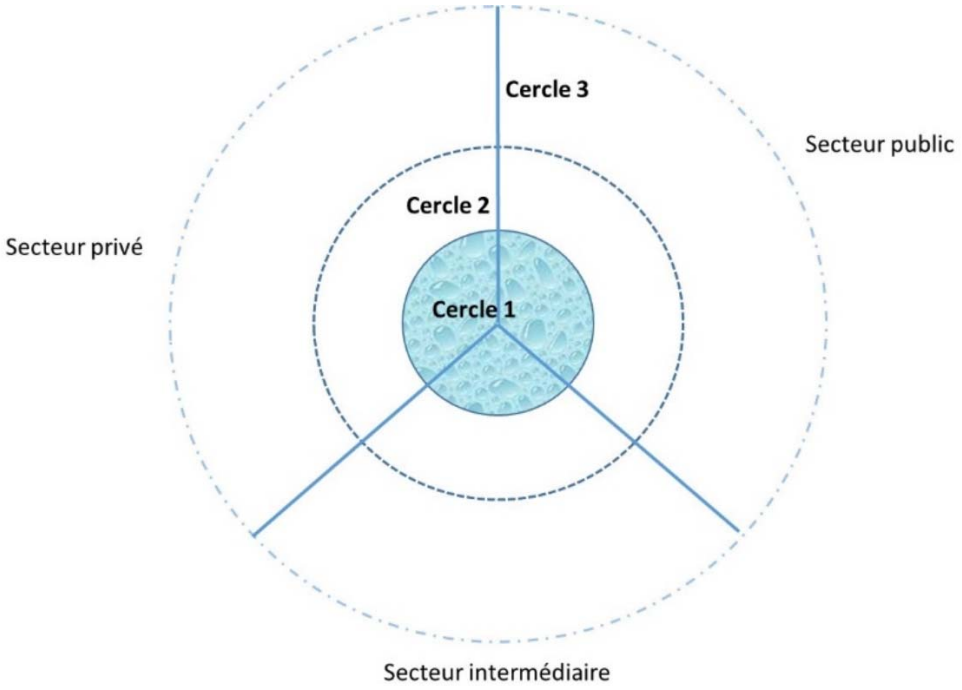

Pour identifier quelles activités de la nomenclature générale des activités économiques (NOGA)[3] devaient être finalement intégrées dans le champ de l'ECC (et dans chacun de ces trois cercles), nous avons pris en considération le champ utilisé par l'OFC (cf. section 2), celui utilisé par l'OCSTAT pour estimer l'emploi dans les activités culturelles (OCSTAT, 2014), mais également le champ des activités auxquelles sont associées les entités subventionnées par la ville et/ou le canton. Le tableau 2 ci-dessus permet de visualiser quelles sont les secteurs d'activité qui font partie du champ de l'ECC ainsi défini.

L'utilisation de la NOGA permet en particulier de comparer le champ de l'ECC utilisé dans cette étude avec de l'OFC. À partir du tableau A2.1 de l'annexe technique, on peut constater que notre définition du champ est plus large, notamment parce qu'elle prend davantage en compte les activités associées aux fonctions du troisième cercle (l'éducation et l'administration). Les activités appartenant à ce dernier cercle font généralement partie des tâches régaliennes de l'Etat. Autrement dit, la définition du champ de l'ECC utilisé par Weckerle et al. (2003, 2008, 2010) sous-estime le rôle du secteur public au sein de l'ECC.

[3] Pour la Suisse, voir : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services/nomenclatures/noga.html . Tous les détails techniques de l'étude sont disponibles dans l'annexe 2.

Tableau 2 : cercles et domaines de l'ECC

	CERCLE de fonctions		
Domaine	1 cœur de l'ECC	2 diffusion & commercialisation	3 préservation, administration & formation
MUSIQUE	Fabrication d'instruments de musique Enregistrement sonore et édition musicale Orchestres, choeurs, musiciens	Reproduction d'enregistrements Commerce de détail d'instruments de musique Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	
LIVRE	Édition de livres Autres activités artistiques et littéraires	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	
ARTS PLASTIQUES	Commerce de détail d'antiquités Peintres, sculpteurs et autres artistes indépendants	Commerce de détail d'objets d'art	
FILMS / TV / RADIO	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision Projection de films cinématographiques; cinémas Programmation de télévision et télédiffusion	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision Édition et diffusion de programmes radio	
ARTS VIVANTS	Troupes de théâtre et de ballet	Autres services de réservation et activités liées	Activités de soutien au spectacle vivant Gestion de salles de spectacles
DESIGN / PHOTO / PUBLICITÉ	Conseil en relations publiques et communication Régie publicitaire de médias Design industriel et de produits Design graphique et communication visuelle	Activités des agences de publicité Studios photographiques	
ARCHITECTURE	Bureaux d'architectes Bureaux d'architectes paysagistes Design d'intérieur et design spatial		
INDUSTRIE DU JEU / SOFTWARE	Édition d'autres logiciels Édition de jeux électroniques	Fabrication d'équipements de communication Fabrication de produits électroniques grand public Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé Programmation informatique Portails Internet	
ARTISANAT	Fabrication de vêtements de dessus sans prédominance Fabrication d'autres produits céramiques Activités des lapidaires Fabrication de bijoux, d'articles de bijouterie en or ou en argent n.c.a. (sans la fabrication de bijoux fantaisie)		
PRESSE	Édition de journaux Édition de revues et périodiques Autres activités d'édition Journalistes indépendants	Commerce de détail de journaux et de périodiques, kiosques	Activités des agences de presse
ENSEIGNEMENT ET FORMATION			Formation professionnelle de base Hautes écoles spécialisées et pédagogiques Enseignement culturel Cours de perfectionnement professionnel
PRESERVATION ET ADMINISTRATION PUBLIQUE			Gestion des bibliothèques et des archives Gestion des musées Service admin concernés en Ville de Genève et Canton de Genève
DIVERS AUTRES		Autres activités récréatives et de loisirs Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes Agences de brevets, de licences	Organisation de salons professionnels et congrès Organisations pour la culture, la formation, les sciences et la recherche Autres représentations d'intérêts et associations n.c.a.

Une fois le champ défini, les données agrégées sur la valeur ajoutée brute pour le canton de Genève connues, l'exercice a consisté à récolter des données désagrégées au niveau des entités économiques : tout d'abord la Statistique structurelle des entreprises (STATENT), puis le Répertoire des entreprises du Canton de Genève (REG), et enfin auprès des mandants. Il nous

a alors fallu les compiler pour les analyser. Les informations et données transmises par les mandants permettent d'évaluer, par exemple, le lien entre le franc investi par les autorités publiques locales et le chiffre d'affaires. Couplées aux informations du REG, ces informations publiques ont notamment été exploitées pour :

- Estimer des pondérations au niveau de chacun des secteurs NOGA identifiés comme faisant partie de l'ECC, afin de corriger la présence d'activités autres que celle définie par le code NOGA principal, et
- Évaluer la présence d'emplois à faible taux d'activité dans chacun des secteurs NOGA identifiés comme faisant partie de l'ECC[4].

Avant de présenter les principaux faits et chiffres de nos estimations, la section qui suit discute les spécificités et chiffres du subventionnement public dans l'ECC à Genève.

4. Subventionnement public de l'ECC à Genève

En comparaison des autres cantons suisses, les dépenses publiques (y compris les loteries) par habitant dans le domaine de la culture à Genève sont les deuxièmes plus élevées de Suisse, avec un montant par tête de 817 francs (OFC, 2015). Seul Bâle-Ville devance Genève (998 francs par habitant) et le canton de Zürich est 5ème (336 francs par habitant). Ce classement met en lumière la concentration des activités culturelles dans les centres urbains : comme à Genève, les activités de l'ECC se déroulent plus souvent en ville qu'en périphérie. Deuxièmement, par rapport à Zürich par exemple, la taille de la population genevoise ou bâloise est inférieure : pour un montant de dépenses donné, un bassin de population plus petit induit une augmentation des dépenses par habitant. Finalement, même si les activités culturelles se concentrent en milieu urbain, leur rayonnement géographique est bien plus large; il s'agit du phénomène dit de « débordement ». Ce dernier traduit le rayonnement régional des bénéfices associés aux prestations culturelles financées par le centre urbain. Dans le cas de la ville de Genève, ces effets de débordement dans le domaine de la culture ont été chiffrés à 96 millions de francs (Ecoplan, 2015).

Si l'on s'attache maintenant plus précisément aux comptes de la Ville et du Canton de Genève, un des indicateurs possibles pour évaluer les dépenses publics dans le domaine de l'ECC consiste à examiner le montant des subventions monétaires regroupées sous la rubrique « culture »[5]. Le Canton a ainsi accordé en 2015 64,6 millions de francs de subvention dans ce domaine et la Ville 58,7 millions de francs. Ces subventions monétaires représentent l'argent

[4] Toutes les précisions et éléments techniques sur les bases de données utilisées et les estimations réalisées sont consultables dans l'annexe technique (annexe 2) du présent rapport.

[5] Rubrique N01 pour le Canton et rubriques 3001000 à 3302000 de la grande rubrique Culture et Sport pour la Ville de Genève. Pour rappel, l'ensemble de ces montants couvre les institutions dédiées à la formation (p.ex. le Conservatoire de musique de Genève ou encore l'institut Jacques Dalcroze), l'administration et les entités et indépendants subventionnés (p.ex. le théâtre de l'Usine, le Grand Théâtre ou encore le théâtre du Loup).

public effectivement octroyées à des entités ou des indépendants ne faisant pas partie de l'administration publique : il s'agit donc bien d'argent destiné à soutenir les acteurs culturels à Genève.

Concernant le Canton : environ la moitié des subventions accordées sont destinées à la formation, le cercle 3 dans cette étude, avec, par exemple, le conservatoire populaire de musique, danse et théâtre et le conservatoire de musique de Genève touchant chacun plus de 10 millions de francs. Quant à la Ville, presque l'intégralité des 58,7 millions de francs sont transférés à des acteurs faisant partie du cercle 1, le cœur créatif de l'ECC.

Il est important de noter que ces montants ne représentent pas l'intégralité de l'argent public investit dans le domaine de l'ECC, puisqu'ils ne prennent pas en compte toutes les entités publiques qui participent à l'ECC, comme le musée d'art et d'histoire ou les bibliothèques municipales. Ces dernières entités font aussi bien sûr partie des budgets publics mais ne sont pas comptabilisées de la même manière.

Quand bien même le Canton et la Ville accordent des montants de subventions culturelles relativement comparables, le poids de ces dernières dans le montant total des subventions versées est lui très différent : pour la Ville, les subventions dans le domaine de la culture représentent environ 24% de toutes les subventions monétaires accordées, alors que ce poids n'est que de 1,7% pour le Canton. Cette différence importante s'explique avant tout par le montant total très important des subventions accordées par le Canton, près de 3,7 milliards de francs en 2015, dont par exemple plus d'un milliard est dévolu à la santé et aux HUG notamment.

Il convient maintenant d'examiner la répartition de ces subventions par domaine de l'ECC. Pour cette analyse, nous utilisons une répartition par domaine différente de celle qui sera utilisée dans la partie concernant l'estimation du poids et de la taille de l'ECC, où la répartition se base sur la nomenclature NOGA. Ici, nous répartissons les subventions en sept grands domaines, en fonction de l'activité principale des différentes entités subventionnées, ainsi que du domaine déjà indiqué dans les comptes de la Ville. Les sept domaines retenus sont : les arts plastiques, le cinéma, la danse, le livre, la musique et le théâtre. Une dernière catégorie plus hétérogène regroupe les entités clairement pluridisciplinaires (l'Usine par exemple) ainsi que les subventions à caractère plus général, comme les montants accordés par la Ville pour l'accès à la culture par exemple. La figure 3 ci-dessous présente ainsi la répartition des subventions combinées de la Ville et du Canton en 2015 pour ces différents domaines (entre parenthèses les montants en francs correspondants).

Figure 3 : Répartition des subventions monétaires dans le domaine de la culture, Ville et Canton de Genève (2015)

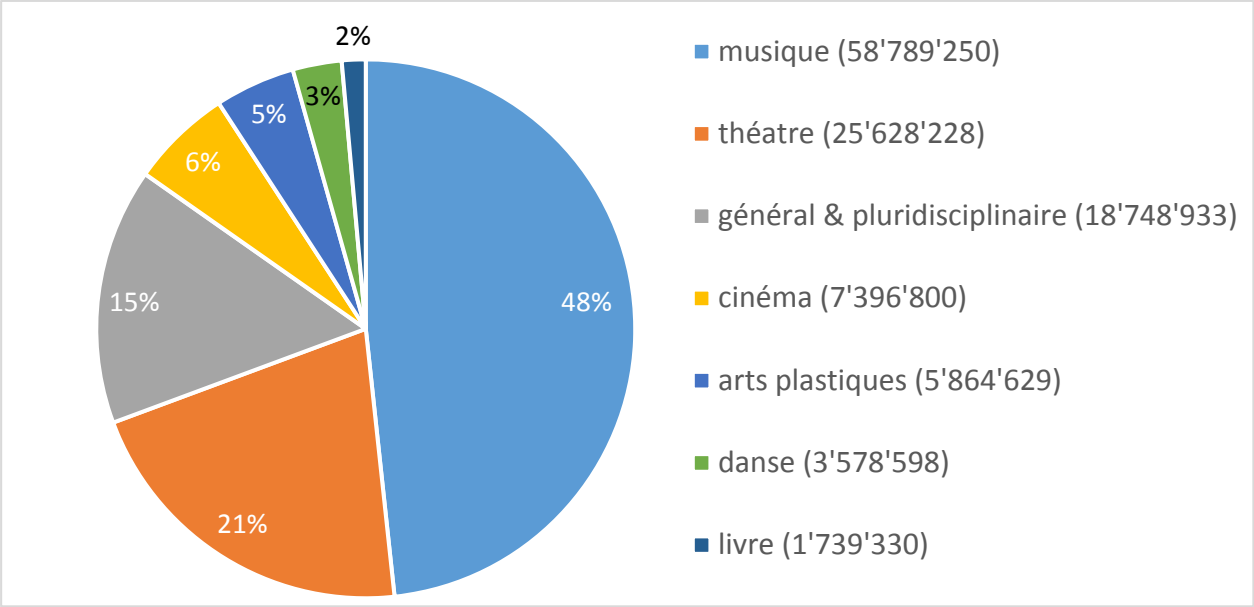

Source des données : comptes publics, Ville et Canton de Genève 2015 ; rubrique N01 pour le Canton et rubriques 3001000 à 3302000 de la grande rubrique Culture et Sport pour la Ville de Genève.

Avec plusieurs entités recevant des montants importants (tels que l'Orchestre de la Suisse Romande, le Grand Théâtre ou le Conservatoire de Musique de Genève recevant chacun plus de 10 millions de francs), la musique constitue le principal domaine subventionné de l'ECC avec un montant total d'environ 59 millions de francs.

En deuxième position, le théâtre reçoit environ un cinquième des subventions culturelles, avec un montant total avoisinant 25,6 millions de francs. Dans ce domaine, la fondation d'art dramatique est l'entité recevant le subventionnement total le plus important (un peu plus de 8 millions de francs), viennent ensuite la fondation St Gervais (environ 2,7 millions de francs) et le théâtre de Carouge (2,6 millions de francs).

La catégorie la plus hétérogène des entités pluridisciplinaires et des fonds généraux (subventionnement de projets et de micro entités) occupe la troisième place, avec un montant total d'environ 18,7 millions de francs. Ici, la subvention la plus importante va au conservatoire populaire de musique, danse et théâtre (environ 13 millions de francs) ; ce qui représente bien la nature pluridisciplinaire des entités classées dans cette catégorie.

Le domaine du film et du cinéma arrive en quatrième position. Les entités actives dans ce domaine reçoivent au total quelques 7,4 millions de francs de la Ville et du Canton. Ici, c'est la fondation romande pour le cinéma qui reçoit la subvention la plus importante d'un montant d'environ 4,3 millions de francs.

Recevant un montant total proche de celui dédié au domaine du film, le domaine des arts plastiques se voit attribué un total d'environ 5,8 millions de francs. Il convient de noter que

ce domaine regroupe également de petites entités actives dans le design, dont le faible nombre (4) ne justifiait pas un domaine à part entière. Ce domaine inclut également le soutient aux musées et galeries d'arts contemporain. Ici, l'entité recevant la subvention la plus importante est la fondation du musée d'art moderne et contemporain dont la subvention totale s'élève à 2,45 millions de francs ; vient ensuite le centre d'art contemporain recevant près de 1,1 million.

Les deux domaines recevant les montants de subventions les plus faibles sont le domaine de la danse[6] ainsi que du livre et de l'édition. Les entités actives dans le domaine de la danse reçoivent environ 3,6 millions de francs alors que le domaine du livre et de l'édition reçoit 1,7 million. L'association pour la danse contemporaine reçoit environ 1,2 million de subvention, le plus gros montant attribué dans ce domaine, alors que la fondation pour l'écrit peut-elle compter sur une subvention totale de 355'000 francs.

Afin d'avoir une meilleure idée des effets directs du franc investi par les autorités locales dans les activités culturelles, nous avons extraits divers ratios à partir des chiffres contenus dans les rapports financiers d'une trentaine d'entités ayant signé une convention de subvention avec la Ville de Genève. Le tableau 3 ci-dessous résume ces informations.

Tableau 3 : Intensité de la subvention publique (Ville et/ou canton de Genève) par rapport aux subventions totales et au chiffre d'affaires, selon domaine

	Subventions publiques (GE) rapportées au(x)	
	Subventions totales*	Chiffre d'affaires**
Livre (édition)	4.12 (3.80)	14.84 (8.53)
Cinéma (festivals)	1.42 (0.35)	2.16 (1.00)
Danse	1.34 (0.21)	2.29 (0.58)
Théâtre	1.09 (0.15)	1.74 (0.57)
Musique (festivals)	1.40 (0.27)	2.10 (0.64)

Note : données pour l'année 2011 ; N = 31 ; l'écart-type pour chaque estimation de ratio est entre parenthèses ; *subventions privées et/ou publiques**égal à la somme des dépenses. Du fait d'un manque de données, aucune statistique n'a pu être établie pour les domaines suivants : arts plastiques et pluridisciplinaire.

Pour un franc subventionné par la Ville et/ou le canton de Genève dans le domaine du livre, plus de quatre francs (4.12 exactement) le sont par d'autres personnes physiques ou morales, comme la Loterie Romande ou Pro Helvetia dans ce dernier cas. Un rapport bien supérieur en moyenne à celui observé dans les autres domaines, par exemple dans le théâtre,

[6] Il convient de noter que l'ensemble de la subvention accordée au Grand Théâtre est ici comptabilisé dans le domaine Musique, bien qu'une partie de ce montant soit effectivement destinée à la troupe de ballet.

où un franc injecté par les autorités locales correspond à un peu plus d'un franc (1.09 exactement) de subventions autres. Notons toutefois qu'il existe une forte variabilité entre les entités actives dans l'édition de livre faisant partie de notre échantillon, comme indiqué par la valeur élevée de l'écart-type (entre parenthèses dans le tableau 3) dans ce domaine. En revanche, cette variabilité est moindre dans les quatre autres domaines considérés.

Cette différence entre le livre et les autres domaines est tout aussi flagrante lorsque l'on considère le rapport entre le chiffre d'affaires et le « franc public ». Pour un franc investi par les autorités publiques locales, les entités dans le domaine du livre génèrent en moyenne 14.84 francs de chiffre d'affaires[7]. Dans le théâtre, ce ratio est de 1.74. Une valeur relativement proche mais toutefois inférieure à celles estimées pour les entités de la danse, du cinéma ou de la musique.

5. Principaux faits et chiffres du « poids économique » de l'ECC à Genève

Le « poids économique » des effets directs de l'ECC a été estimé à partir de quatre indicateurs classiques, à savoir :

- Le nombre d'entités économiques (entreprises, associations, fondations)
- L'emploi : nombre d'emplois recensés ;
- L'emploi en équivalent plein-temps (EPT) qui résulte de la conversion du volume de travail (mesuré en termes d'emplois ou d'heures de travail) en emplois à plein temps ;
- La valeur ajoutée (brute) en millions de francs : la différence entre le chiffre d'affaires et les achats courants nécessaires pour réaliser l'activité ; la valeur ajoutée brute permet de déterminer le PIB d'un pays ou d'un canton et reflète mieux la création de valeur que le chiffre d'affaires.

Il est important de noter à ce stade que ce sont les emplois et non les personnes qui sont recensés. Il est par conséquent fort probable que le nombre d'emplois recensés au sein de l'ECC soit plus élevé dans la réalité que le nombre de personnes occupant ces emplois. En effet, une même personne occupe souvent plus d'un emploi en raison des faibles taux d'occupation (hebdomadaire) associés à de nombreux emplois au sein de l'ECC. Ce type de situation se retrouve plus fréquemment dans les domaines des arts vivants ou de la musique, mais aussi dans l'industrie du jeu/software ou le design.

Par effets directs, on entend tous les emplois occupés par les acteurs directement producteurs de biens et services culturels et créatifs. Par contre, comme mentionné, les effets

[7] Ce ratio ne peut être considéré comme une mesure (même imparfaite) de l'effet causal du « franc public » sur le chiffre d'affaires. Pour ce faire, il faudrait mettre développer et appliquer un protocole expérimental (ou quasi-expérimental) à la distribution des subventions publiques.

indirects concernent les revenus des fournisseurs pour le compte des producteurs de biens et services culturels, ainsi que les emplois nécessaires à la réalisation de ces prestations, ne sont pas pris en compte dans cette étude. Avant de rentrer dans une décomposition des effets directs de l'ECC selon les treize domaines définis auparavant, nous présentons les chiffres à un niveau plus agrégé. Sauf précision, l'ensemble des estimations des effets directs de l'ECC ont été réalisées sur la base des données pour l'année 2014.

Poids de l'ECC au niveau cantonal

Le tableau 4 qui suit résume les effets directs de l'ECC au niveau de l'économie genevoise. Le nombre d'emplois recensés faisant partie du champ de l'ECC que nous avons préalablement défini est de 27'866 emplois, soit 7.6% des 366'764 emplois comptabilisés pour l'ensemble de l'économie genevoise. Cela correspond à 6.8% des emplois en équivalents plein-temps (ETP) dans le canton. En termes de valeur ajoutée (brute), la production au sein de l'ECC génère une valeur de 4'530 millions de francs, soit 9.5% du produit intérieur brut (PIB) cantonal.

Tableau 4 : Poids de l'ECC au niveau cantonal en termes d'entités, d'emplois et de valeur ajoutée

	Entités	Emploi	Emploi (en EPT)	Valeur ajoutée (en millions CHF)
ECC	8'266	27'886	21'145	4'530
Genève	38'962	366'734	309'857	47'627
Poids de l'ECC	21.2%	7.6%	6.8%	9.5%

Si l'on compare le poids de l'ECC en termes d'emploi ou de valeur ajoutée à son poids en termes d'entités, il est aisé d'en déduire que les processus de production dans l'ECC sont principalement, et davantage que dans le reste de l'économie, réalisés dans des structures de petite taille par des personnes indépendantes et des microentreprises (i.e. moins de 10 personnes employées). Ceci correspond également aux caractéristiques institutionnelles de la production dans l'ECC et à la forte hétérogénéité qui caractérise les biens et services produits, en particulier dans le premier cercle.

Comme discuté auparavant, la part des emplois à temps partiel est plus importante dans l'ECC que dans l'ensemble de l'économie genevoise. En moyenne, le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'emplois en EPT est de 0.758 dans l'ECC et de 0.845 dans l'ensemble de l'économie (cf. tableau 4). Autrement dit, l'emploi dans l'ECC correspond à un taux d'activité moyen de 75.8%, alors qu'il grimpe jusqu'à 84.5% pour l'économie genevoise.

Au niveau de la création de valeur, les emplois de l'ECC génèrent, toujours en moyenne, une valeur bien supérieure à celle estimée pour l'ensemble du canton. Il suffit de comparer la valeur ajoutée par emploi en EPT estimée dans chacun des deux groupes de données : 214'235 francs pour l'ECC contre 153'706 francs au niveau cantonal.

Tableau 5 : Poids de l'ECC dans le secondaire et le tertiaire au niveau cantonal en termes d'entités, d'emplois et de valeur ajoutée

	Emploi	Emploi (en EPT)	Valeur ajoutée (en millions CHF)
Secondaire	4.5%	4.4%	3.3%
Tertiaire	8.1%	7.3%	10.7%

Le tableau 5 ci-dessus présente le poids de l'ECC selon les « grands secteurs » d'activités économiques que sont le secondaire (« industries ») et le tertiaire (« services »). Sans surprise, le poids de l'ECC est relativement plus important dans ce dernier, avec plus de 8% des emplois qui y sont recensés, contre 4.5% dans le secondaire. Ce dernier inclut en autres l'artisanat, la bijouterie et l'habillement. En termes de valeur ajoutée, la différence est encore plus flagrante, avec un poids dans le tertiaire qui est plus de trois fois supérieur à celui mesuré dans le secondaire. En moyenne, un emploi de l'ECC recensé dans le tertiaire a généré près de 225'291 francs en 2014.

Figure 4 : Poids de l'ECC dans l'économie genevoise en termes d'emploi, comparativement à d'autres secteurs

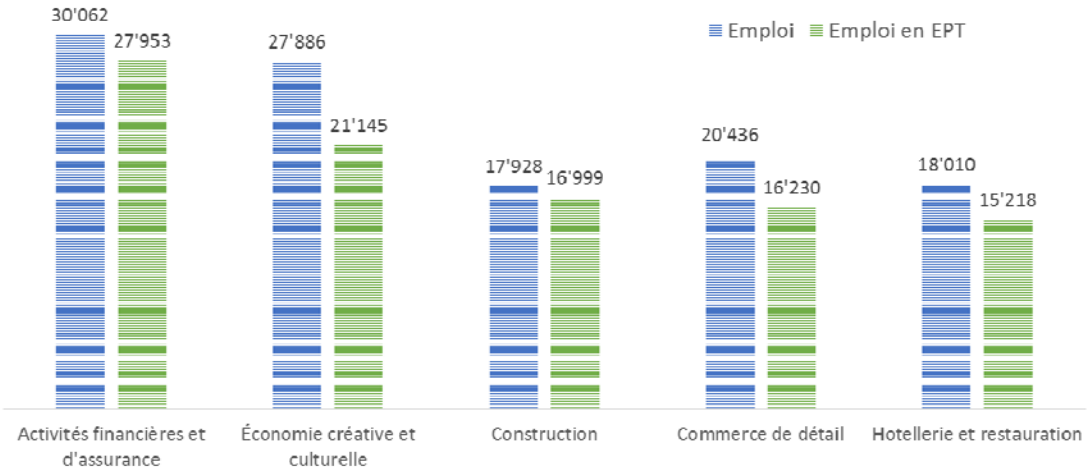

Comparativement à d'autres domaines d'activités, on constate sur la base des figures 4 et 5 que l'ECC compte davantage d'emplois que ceux recensés dans des secteurs prépondérants de l'économie genevoise, tels que le commerce de détail ou la construction, mais se situe toutefois en-deçà du nombre correspondant aux activités financières et d'assurance. Ce dernier reste le secteur d'activité (NOGA à deux digits) le plus important dans l'économie locale, avec 8.2% des emplois recensés dans le canton et un poids équivalent à 14.4% du PIB genevois (env. 47 milliards de francs). La valeur ajoutée par emploi en EPT dans le secteur financier n'est toutefois pas bien plus élevée que celle observée dans l'ECC, avec une valeur moyenne de 245'018 francs ; soit 8.8% de plus que dans les activités de l'ECC faisant partie du secteur tertiaire.

Figure 5 : Poids de l'ECC dans l'économie genevoise en termes de valeur ajoutée (millions de francs), comparativement à d'autres secteurs

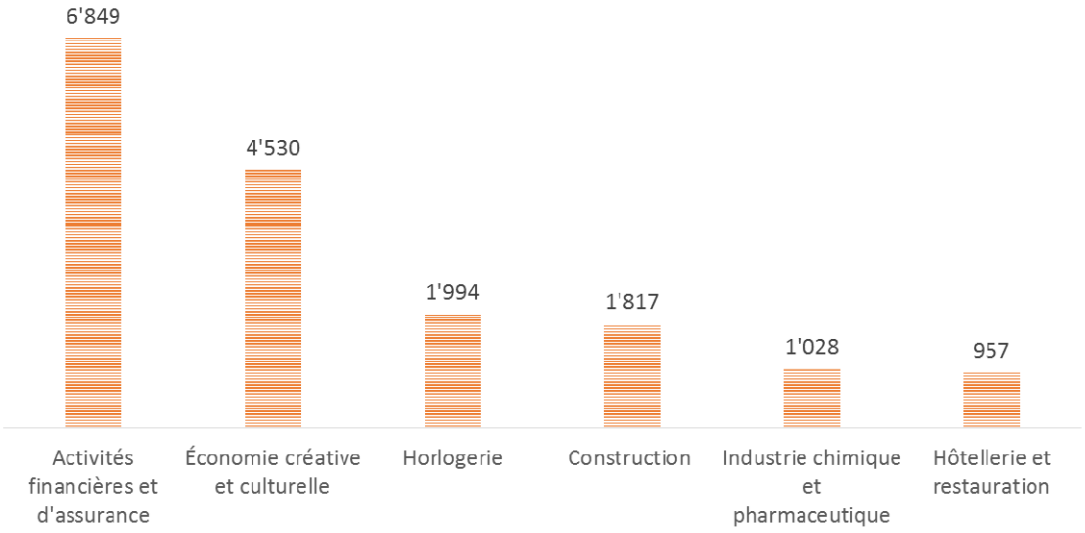

Poids de l'ECC selon les domaines d'activités

Plus d'un quart des 8'266 entités recensées dans l'ECC se concentrent dans le treizième domaine, libellé « Divers autres », qui concerne notamment les organisations pour la culture, la formation, les sciences et la recherche, les agences de brevet ou encore les organisations de salons professionnels et congrès[8].

Près d'une entité sur six recensées dans l'ECC est active dans le domaine de l'architecture et il en va de même pour la photo, le design et la publicité. À peine plus d'un

[8] Voir la fiche détaillée concernant ce domaine en annexe pour plus d'informations.

millier d'entités sont recensées dans les domaines de la musique, du livre, des arts vivants et plastiques.

Figure 6 : Entités dans l'ECC, selon domaine

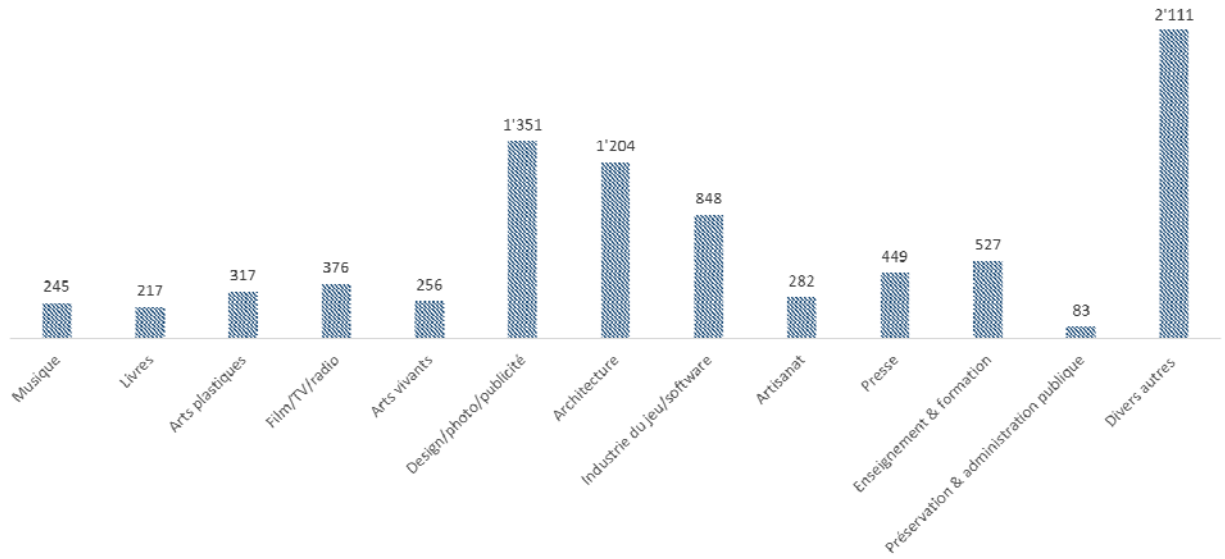

Figure 7 : Emploi dans l'ECC, selon domaine

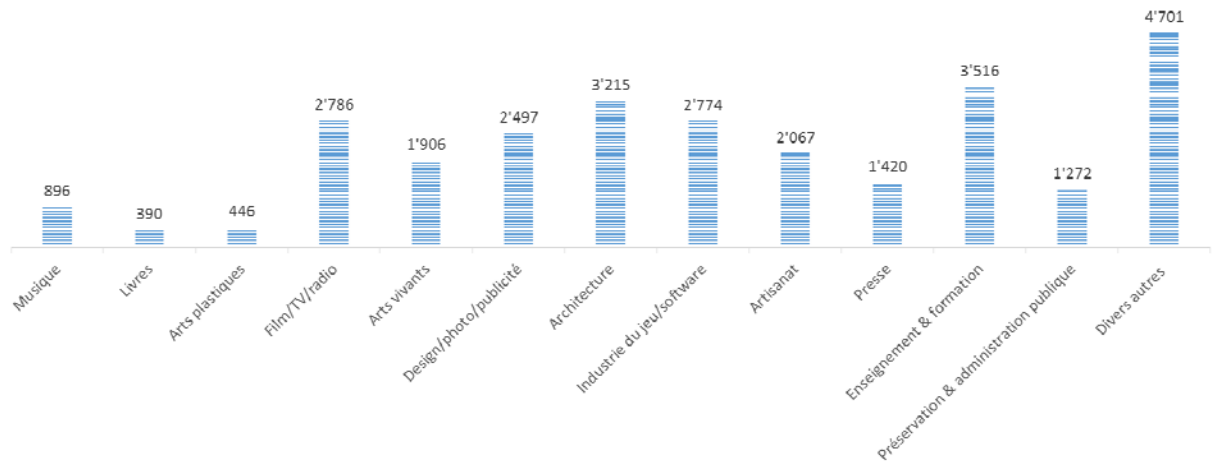

En termes d'emploi (cf. figure 7 ci-dessus), c'est également le domaine « Divers autres » qui est le plus lourd, avec 4'701 emplois, loin devant les 3'516 emplois recensés dans l'enseignement et la formation, ou les 2'786 comptés dans les activités liées à la réalisation de films, la télévision ou la radio. Dans le domaine de la préservation et administration publique, le nombre d'emplois hors services administratifs concernés de la ville et du canton est de 1'027. Le domaine de la musique concerne moins d'un millier d'emplois, au même titre que les

domaines du livre et des arts plastiques réunis. Par rapport à l'étude de l'OFC (2016), le poids de la musique est probablement sous-estimé dans cette étude. En effet, notre définition du champ de l'ECC ne tient pas compte du secteur NOGA libellé « bars, discothèques & dancings ». Après débat au sein du CoPiL, ce dernier a en effet été exclu, car considéré comme davantage lié aux effets indirects que directs de l'ECC.

La structure de l'emploi au sein de l'ECC ne change que fort peu lorsque l'on considère les emplois en EPT (cf. figure 9 plus loin) ; la seule exception est le domaine de l'enseignement et la formation qui se caractérise par une généralisation du temps partiel. En moyenne, le taux d'activité des personnes dans ce domaine est de 54%, contre 76% dans l'ECC et 85% dans l'économie genevoise. Bien que nous ne puissions le vérifier, il est fort probable qu'une partie des personnes occupées dans ce domaine le soit également dans d'autres domaines présents dans le premier cercle de l'ECC, comme la musique, les arts vivants, le design ou les arts plastiques.

Tableau 6 : Nombre moyen d'emplois par entité, pour le canton et pour l'ECC

	Emploi par entité	Emploi (en EPT) par entité
Genève	9.4	8.0
ECC	3.4	2.6
Musique	3.7	2.3
Livres	1.8	1.2
Arts plastiques	1.4	1.0
Film/TV/radio	7.4	5.7
Arts vivants	7.4	4.7
Design/photo/publicité	1.8	1.5
Architecture	2.7	2.3
Industrie du jeu/software	3.3	2.9
Artisanat	7.3	6.9
Presse	3.2	2.5
Enseignement & formation	6.7	3.6
Préservation & administration publique	15.3	12.2
Divers autres	2.2	1.7

Ce sont en majorité de très petites structures qui sont actives au sein de l'ECC, comme on peut le constater à partir du tableau 6 ci-dessus, avec un peu plus de deux emplois (2.2) en moyenne par entité. Le nombre d'emplois moyen par entité de l'ECC est presque trois fois plus petit que dans le reste de l'économie, et ce rapport est encore plus important si l'on considère le nombre d'EPT. Comme mentionné, cela illustre l'importance de la production en petites et micro structures propre à l'ECC. Dans le domaine de la préservation et de l'administration

publique, le nombre d'emploi par entité est logiquement le plus élevé, avec 15.3 emplois par entité. Sans les services concernés en ville et canton de Genève, le nombre moyen d'emplois par entité dans ce dernier domaine est de 12.7.

La figure 8 qui suit permet de visualiser le poids de chacun des trois cercles de fonctions préalablement définis (cf. section 3). Seuls les domaines des arts vivants et de la presse sont concernés par l'ensemble des fonctions considérées. Dans les arts vivants, les fonctions du cercle 1 se concentrent dans les emplois recensés dans le secteur NOGA[9] « Troupes de théâtre et de ballet », alors que les fonctions des cercles 2 et 3 concernent les emplois associés aux secteurs NOGA suivants : « Gestion de salles de spectacles », « Activités de soutien au spectacle vivant » et « Autres services de réservation et activités liées ». Les domaines de l'architecture et de l'artisanat ne sont en revanche concernés que par les fonctions du premier cercle, à savoir la création et la production dans ce cas précis. Les domaines dédiés à l'éducation, la préservation et l'administration publique sont, comme leurs libellés l'indiquent, exclusivement concernés par les fonctions du troisième cercle.

Figure 8 : Répartition de l'emploi selon (cercle de) fonctions par domaine de l'ECC

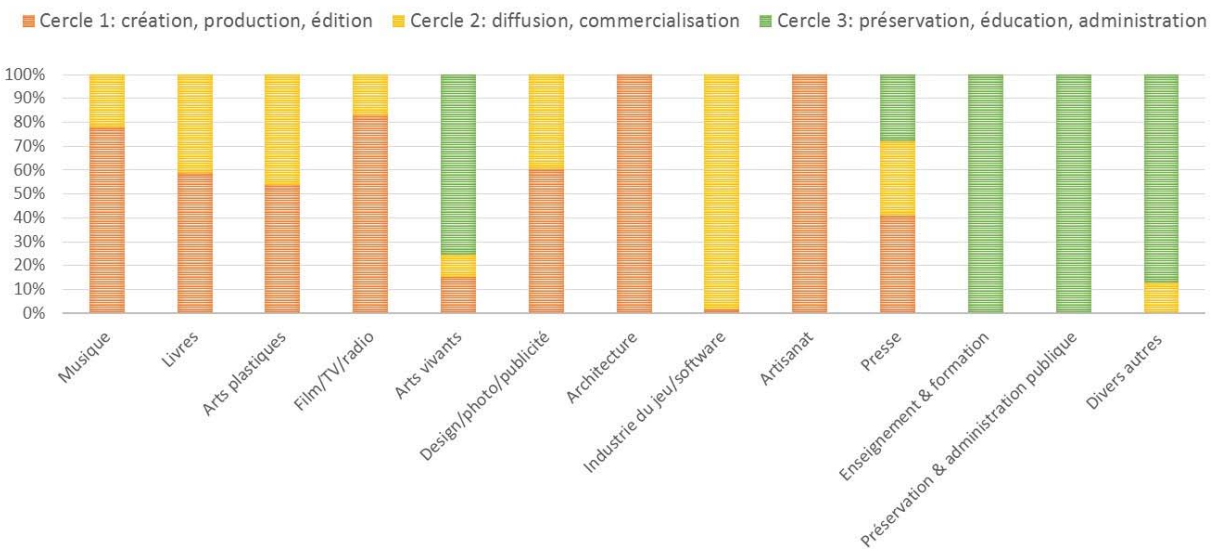

Globalement, les fonctions du premier cercle concernent 40.1% du total de l'emploi recensé dans l'ECC, ce qui correspond à 11'177 emplois. Pour les deuxième et troisième cercles de fonctions, ce poids est respectivement de 21.5% et 38.4%. En termes de valeur ajoutée brute, c'est par contre le cercle 3 qui est le plus lourd, avec près de la moitié de la VAB qui est générée dans l'ensemble de l'ECC.

[9] Voir l'annexe technique pour des informations plus précises concernant chacun des domaines de l'ECC.

Pour conclure cette série de chiffres concernant l'ECC à Genève, la figure 10 ci-dessous présente la valeur ajoutée brute générée dans chacun des treize domaines considérés. C'est dans le domaine de l'enseignement que la valeur ajoutée brute par heure de travail est la plus élevée, avec plus de 600'000 francs générés en moyenne par emploi en EPT. Une valeur près de quatre fois plus élevée que la moyenne estimée pour l'ensemble du canton, soit un peu plus de 150'000 francs par emploi en EPT. La productivité est également plus élevée que la moyenne cantonale dans le domaine du livre, avec un montant d'environ 203'000 francs par emploi en EPT, fort proche de l'estimation réalisée pour le domaine incluant la publicité, le design et la photo.

Figure 9 : Emploi (en EPT) dans l'ECC, selon domaine

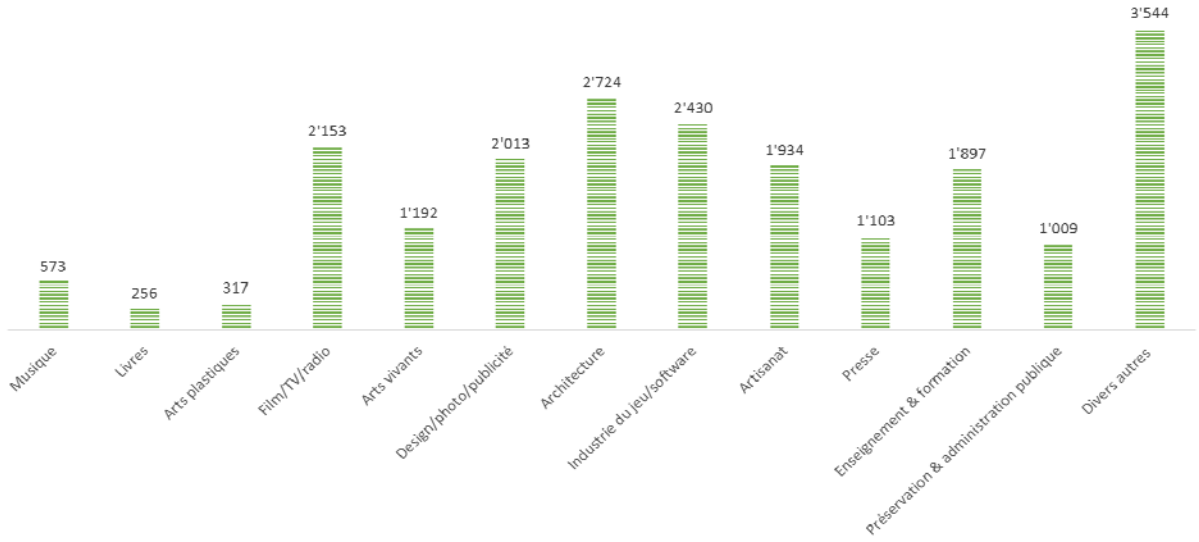

Figure 10 : Valeur ajoutée brute (en millions de francs) dans l'ECC, selon domaine

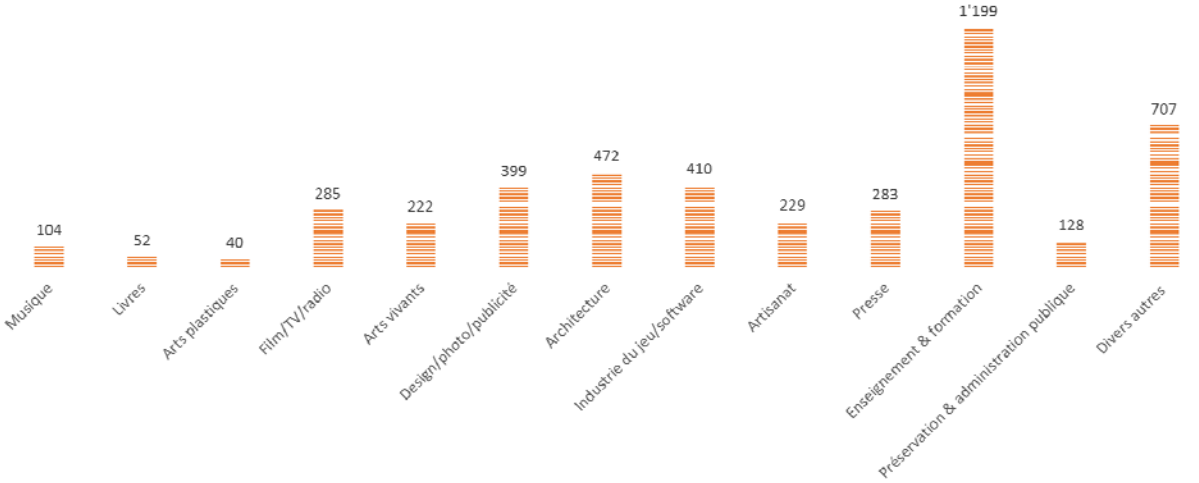

6. Quelques spécificités de l'emploi et de la rémunération dans l'ECC

Selon le rapport HKU (2010), les caractéristiques particulières de l'emploi et de la rémunération dans l'ECC sont les suivantes :

- heures de travail irrégulières ;
- contrats de travail de courte durée ;
- bas rapport revenu-qualification ;
- produits à haute intensité de connaissances ;
- marché (quand il existe) caractérisé par une grande hétérogénéité et une forte volatilité.

Les fluctuations qui caractérisent le temps de travail hebdomadaire dans ces différents domaines de l'ECC font que les estimations de moyennes concernant le temps de travail ou le taux d'activité sont finalement peu informatives en termes qualitatifs. À partir des informations tirées du REG, nous avons pu élaborer la figure 11 ci-dessous. Celle-ci présente une estimation, par domaine de l'ECC, de la proportion d'emplois dont le temps de travail (contractuel) est inférieur à 6 heures hebdomadaires. Dans les domaines de la musique, des arts vivants et de l'enseignement et de la formation, cette proportion est proche voire supérieur au quart, alors qu'au niveau de l'ECC prise dans son ensemble, c'est moins d'un emploi sur dix qui est concerné. Dans les activités associées au sous-domaine « Enregistrement sonore et édition musicale », intégré dans le domaine « Musique », la proportion de ce type d'emplois est supérieure à 40%, bien au-dessus des quelques 30% mesurés dans le sous-domaine « Troupes de théâtre et de ballet » faisant partie du domaine des arts vivants.

Figure 11 : proportion d'emplois de moins de 6h par semaine au sein de l'ECC

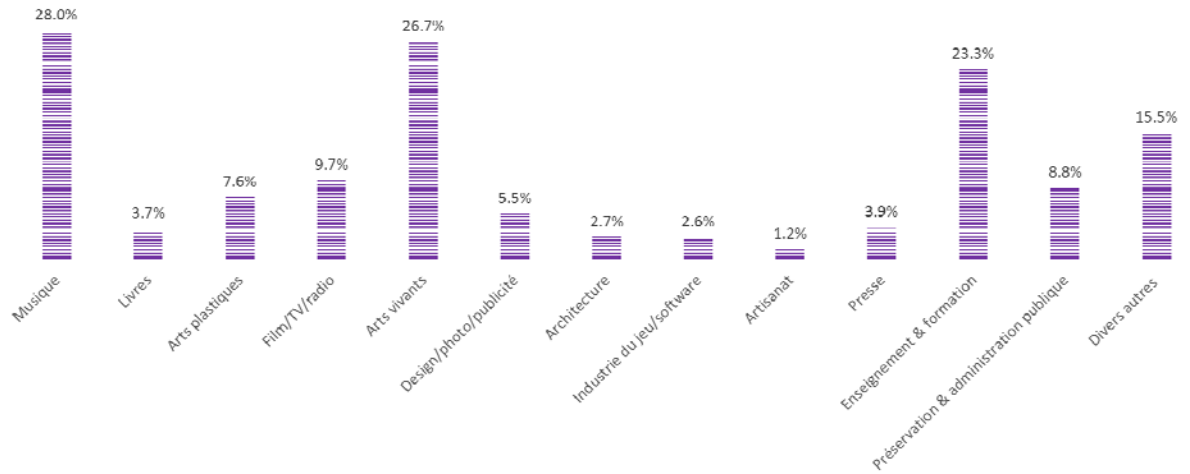

L'incertitude est une composante forte de la rémunération du travail artistique. Associée au statut d'intermittent, elle se traduit par des risques plus importants pour les personnes concernées en termes de rémunération actuelle comme future, entre autre dans les premiers et deuxièmes piliers de l'assurance vieillesse, mais aussi dans les autres assurances sociales comme le chômage. Les revenus variables et parfois faibles dans les activités artistiques ne sont pas tant liés à de faibles rémunérations horaires, mais celles-ci deviennent problématiques lorsqu'elles se conjuguent avec à de faibles taux d'activité, comme c'est notamment le cas dans les domaines de la musique et des arts vivants.

Si l'on se concentre exclusivement sur la rémunération horaire, la figure 12 ci-dessous permet d'illustrer, même de manière grossière, les différences intra- et inter-domaines de l'ECC, rapportées à une référence cantonale commune : le salaire horaire médian dans le secteur privé[10].

Figure 12 : Rapport entre les salaires (horaires) médians minimum et maximum par (sous-) domaine de l'ECC et le salaire (horaire) médian dans le secteur privé du canton

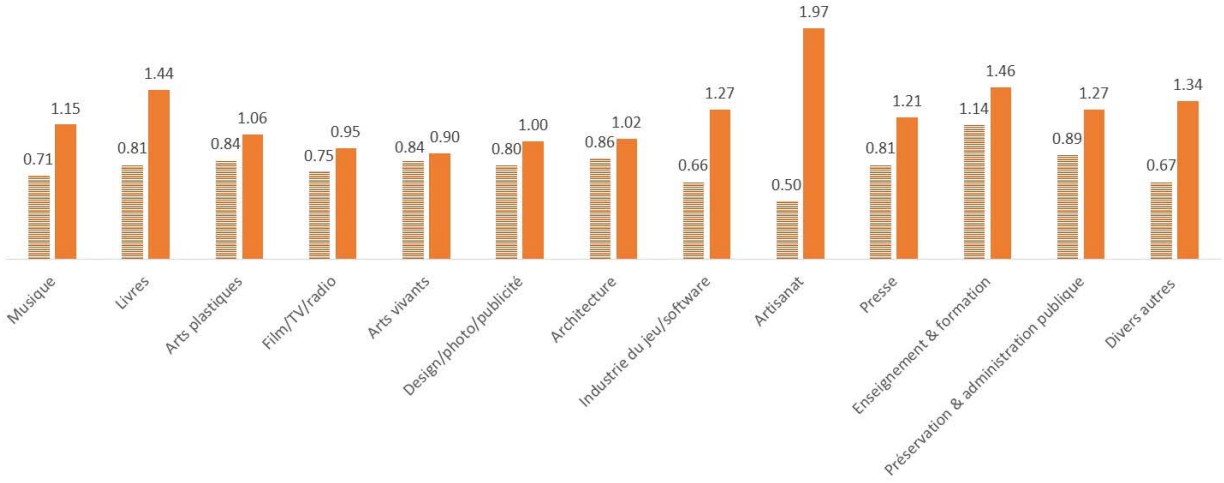

Note : pour chaque domaine, le premier (deuxième) nombre correspond au ratio entre le salaire médian le plus bas (haut) des divers sous-domaines qui composent ledit domaine, et le salaire médian dans le secteur privé.

Considérons par exemple le domaine de l'artisanat : c'est dans le sous-domaine (i.e. secteur NOGA) « Fabrication de vêtements de dessus sans prédominance » que la rémunération est la plus faible, avec un salaire (horaire médian) qui correspond à 50% du salaire (horaire médian) dans le secteur privé ; alors que dans le sous-domaine « activité de lapidaires »

[10] Dans les faits, nous avons utilisé la valeur médiane du salaire mensuel brut pour un plein-temps de 40 heures par semaine dans le secteur privé, égal à 6'775 francs en 2010.

ce rapport est quasiment égal à 2, ce qui signifie que, relativement au salaire de référence dans le canton, le salaire est près de deux fois plus élevé (97% plus élevé pour être précis).

Au regard de ces couples de ratios estimés dans chacun des domaines de l'ECC, on constate que c'est dans le domaine de l'artisanat que les inégalités de rémunération horaire semblent être les plus importantes. Au contraire, la variabilité de la rémunération est bien plus faible dans les arts vivants, avec des ratios qui sont respectivement de 0.87 et 0.90 dans les sous-domaines « Activités de soutien au spectacle vivant » et « Autres services de réservation et activités liées aux arts vivants ».

Ces éléments ne permettent toutefois pas de savoir quels sont les revenus mensuels obtenus par les personnes actives dans les différents domaines de l'ECC, tant en termes absolus (i.e. en francs) que relativement à une référence cantonale. De plus, nous ne possédons aucune information sur le niveau de formation et de qualification des personnes actives dans ces différents domaines de l'ECC. Les études internationales réalisées sur l'offre de travail dans les professions culturelles et artistiques tendent toutefois à confirmer que les personnes actives dans l'ECC ont un niveau de formation relativement plus élevé que dans le reste de l'économie. Les études qui ont pu mettre en relation la rémunération et le niveau de formation/qualification des personnes actives dans ce type de professions démontrent effectivement un ratio « revenu/qualification » généralement plus faible que dans les autres professions ou métiers (HKU, 2010 ; UNESCO, 2009b, 2010).

Le choix d'embrasser une carrière artistique est donc relativement risqué d'un point de vue monétaire. Par contre, au même titre que d'autres professions exigeant un niveau de formation/qualification relativement élevé, comme celles de pasteur, infirmier, enseignant ou chercheur, les personnes faisant ce type de carrières accordent un poids plus important à des éléments non monétaires lorsqu'il s'agit de choisir comment et dans quelle activité allouer leur temps. Outre le talent et la chance, cette dimension non-monétaire de la satisfaction au travail est sans aucun doute un élément important pour expliquer le choix d'une profession artistique.

7. Conclusion et limites de l'étude

La comptabilité nationale, qui permet notamment d'estimer le revenu national ou le PIB généré durant une certaine période de temps, n'est pas et ne sera jamais une science exacte. Partant de ce fait établi, toute tentative d'évaluation statistique basée sur les données de la comptabilité nationale doit forcément être considérée comme une estimation de la réalité. Ceci étant dit, dans un pays comme la Suisse, où le système statistique est de qualité, les estimations que nous avons réalisées dans le cadre de ce mandat sont relativement fiables en comparaison internationale. En résumé, les principaux résultats tirés de nos estimations sont les suivants :

- Le poids économique des effets directs de l'ECC dans l'économie genevoise est relativement important, davantage en termes de valeur ajoutée brute (9.5%) qu'en termes d'emplois (7.6%).
- L'ECC se caractérise par une grande diversité d'activités, reflétée entre autres par la multiplicité des formes et processus de production. La productivité (mesurée par la valeur ajoutée brute par heure œuvrée) varie considérablement d'un domaine d'activités à l'autre. Dans le domaine des arts vivants (danse, théâtre, opéra), la productivité est relativement faible, au contraire d'autres domaines, comme la publicité ou le design, dans lesquels les économies d'échelle peuvent exister et où il est plus facile d'intégrer des innovations technologiques. Toutefois, globalement, la valeur ajoutée brute générée par heure œuvrée dans l'ECC est en moyenne plus élevée que dans le reste de l'économie, et est fort proche de la valeur estimée pour le secteur financier (si on se limite aux activités de l'ECC faisant partie du secteur tertiaire ; soit une majorité des activités recensées dans l'ECC). Ce n'est en revanche pasle cas pour les salaires : la distance entre la valeur ajoutée brute par emploi et le salaire médian étant bien plus importante dans l'ECC que dans le secteur financier.
- La diversité concernant le taux d'occupation et la rémunération du travail est également importante dans l'ECC. Les domaines qui se situent au cœur de l'ECC, comme les arts vivants, la musique ou les arts plastiques, se caractérisent par une proportion importante d'emplois prévoyant moins de 6 heures hebdomadaires de travail. Cette spécificité est également présente dans le domaine de l'enseignement et de la formation culturelle et créative. Par contre, la rémunération horaire dans ce dernier est bien supérieure à celles observées au cœur de l'ECC. Il est d'ailleurs probable que, pour un certain nombre de personnes actives dans les domaines faisant partie du cœur de l'ECC, l'enseignement et la formation soient la principale source de revenu ou permettent du moins de « lisser » ces revenus dans le temps. Cette perméabilité de l'emploi entre différents domaines ne se limite pas aux activités se situant au centre de l'ECC. Elle est certainement tout aussi importante dans les domaines de l'industrie du jeu/software, le design ou le cinéma.

La principale difficulté de l'exercice réside néanmoins dans la définition du champ de l'ECC. L'UNESCO reste sans aucun doute le *leader* pour édicter des « bonnes pratiques » dans ce domaine. À ce jour, toutefois, la standardisation dans ce domaine est loin d'être acquise. Par conséquent, les diverses estimations réalisées au niveau international sont difficilement comparables. La définition des industries culturelles et créatives de l'UNESCO n'est pas aisée à implémenter d'un point de vue statistique. En effet, cette dernière implique l'évaluation de la composante artistique et/ culturelle des emplois dans une économie. Pour ce faire, il faudrait utiliser des définitions professionnelles davantage que les classifications industrielles (e.g. ISCO[11] en Suisse), car elles permettraient de mieux évaluer le contenu créatif et culturel des emplois et de suivre l'évolution de ce dernier au cours du temps (OCDE, 2014). Alternativement, il faudrait pouvoir exploiter les données statistiques structurées dans les classifications industrielles et les compléter par des informations directement récoltées auprès des entités économiques actives dans l'ECC.

La question de la valeur générée par l'ECC, notamment celle qui n'est pas directement valorisée par le marché est tout aussi importante, voire plus si l'on se place d'un point de vue de politique publique. Au-delà des effets dits indirects (ou connexes) de l'ECC, ce sont avant tout les effets externes associés à de nombreuse activités de l'ECC auxquels nous faisons référence ici. Les externalités peuvent être de nature privée ou publique et sont présentes dans la consommation comme dans la production.

Si l'on se limite aux externalités dans la consommation de produits culturels et créatifs, le mouvement connu sous le nom « Économie mauve » (2013) postule que lorsqu'une activité culturelle « a un rayonnement local, elle génère une externalité positive lorsqu'elle enrichit la diversité culturelle du territoire considéré. Si elle rayonne à plus vaste échelle, elle génère une externalité positive lorsqu'elle enrichit globalement la diversité culturelle des territoires considérés en favorisant les flux d'échanges ». Bien que conceptuelle, cette proposition traduit l'idée que les dépenses de consommation réalisées au sein de l'ECC permettent d'améliorer les échanges entre agents, probablement en réduisant leurs préjugés, voire leurs stéréotypes négatifs sur « l'autre », augmentant ainsi la créativité et la capacité de pollinisation (des idées) dans l'économie. L'idée qu'une exposition, un film, une pièce de théâtre, une lecture, puisse augmenter la réflexivité de l'individu est tout sauf absurde. Dans un monde interdépendant, où les individus doivent interagir avec d'autres individus ayant des valeurs et références socio-culturelles variées et diverses, ils doivent non seulement développer leurs compétences de langage mais également leur réflexivité afin d'interagir au mieux avec des groupes (de plus en plus) hétérogènes. En résumé, les dépenses réalisées dans les biens et services culturels produisent non seulement des bénéfices pour les consommateurs (et les producteurs de ces biens et services) mais aussi pour l'ensemble de la société, en augmentant par exemple son capital social.

[11] International Standard Classification of Occupations.

Au niveau privé, les externalités génèrent également une valeur qui va au-delà des dépenses réalisées dans les biens et services culturels et créatifs, entre autres sur le capital humain des personnes qui les consomment. Une étude très récente (Weziak-Białowolska, 2016), basée sur des données récoltées en Suisse, démontre empiriquement le lien causal existant entre la consommation de biens et services culturels et la santé physiologique et psychologique des personnes : « consommer de la culture améliore ma santé ».

En revanche, ces effets externes sont difficilement mesurables et nécessitent au minimum des données primaires (c'est-à-dire des données directement recueillies auprès des consommateurs) récoltées selon une méthodologie bien établie (Throsby, 2003). Dans ce domaine, l'une des méthodologies couramment employée est l'évaluation contingente. Bedate et al. (2012) ont par exemple évalué la propension à payer des habitants de Valladolid (Espagne) avant et après l'ouverture d'un musée afin d'en extraire des informations pour estimer la valeur non marchande dudit musée au niveau local. Une telle approche serait complémentaire avec la présente étude, avant tout statistique, et permettrait d'évaluer correctement le rendement économique et social de l'investissement public dans les activités culturelles et créatives au niveau local.

Références bibliographiques

Benhamou F. (2003). *L'économie de la culture*.

Bedate A. M., L. C. Herrero et J. A. Sanz (2012). Ex ante and ex post valuations of a cultural good. Are preferences or expectations changing ? *Journal of Environmental Planning and Management*, Vol. 55, N° 1: 127-140.

DCS, Ville de Genève (2016). Rapport d'activité juin2015-juin2016.

Weziak-Białowolska D. (2016). Attendance of cultural events and involvement with the arts—impact evaluation on health and well-being from a Swiss household panel survey. *Public Health*, 139.

Economie mauve (2013). *L'économie mauve : Un objectif, une opportunité* (http://www.diversum.net/fichiers/File/L'économie%20mauve,%20un%20objectif,%20une%20opportunité.pdf).

Ecoplan (2015). *Les charges de centre de la Ville de Genève*. Berne.

Ernst&Young Advisory—EY (2014) *Creating growth. Measuring creative and cultural markets ein the EU*.

Ernst&Young Advisory —EY (2013). *1er Panorama des industries culturelles et créatives. Au cœur du rayonnement et de la compétitivité de la France*.

ESSnet—Culture (2012). European Statistical System Network on Culture : Final Report.

HKU (2010), *The Entrepreneurial Dimension of the Cultural and Creative Industries*, Hogeschool vor de Kunsten Utrecht, Utrecht.

IGF-IGAC (2013). *L'apport de la culture à l'économie en France*. Inspection générale des finances—IGF et Inspection générale des affaires culturelles—IGAC.

OCDE (2014). *Le tourisme et l'économie créative*.

OCSTAT (2012) La culture à Genève : Éléments statistiques. *Communications statistiques* N°44. Genève.

OCSTAT (2014) Emplois et emplois en équivalents plein temps (EPT) dans la culture et autres activités (T 16.02.8.01).

OFC (2014, 2015, 2016). *Statistique de poche de la culture en Suisse.*

OFS (2008). *NOGA 2008 : Nomenclature générale des activités économiques*.

Porter M. (1990). *Competitive Advantage of Nations*.

Throsby, D. (1994). The Production and Consumption of the Arts : A View of Cultural Economics. *Journal of Economic Literature*, Vol. 32, pp. 1-29.

Throsby, D. (2001). *Economics and culture*. Cambridge.

Throsby D. (2003). Determining the Value of Cultural Goods : How Much (or How Little) Does Contingent Valuation Telle Us ? *Journal of Cultural Economics*, Vol. 27. pp. 275-285.

Throsby, D. (2008). Modelling the Cultural Industries. *International Journal of Cultural Policy*, Vol. 14, No. 3 :217-232.

UNESCO (2009a). *Mesures de la contribution des industries culturelles. Examen et évaluation des approches méthodologiques actuelles*. Manuel N°1 du cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles.

UNESCO (2009b). *Comprendre les industries créatives : les statistiques culturelles et les politiques publiques*.

UNESCO (2010). *Creative Economy Report*.

Weckerle C. & M. Söndermann (2003). *Das Umstatz- und Beschäftigungs- potential des kulturellen Sektors : Erster Kulturwirtschaftbericht Schweiz*.

Weckerle C., M. Gerig & M. Söndermann (2008). *Kreativwirtschaf Schweiz, Daten – Modelle – Szene.*

Weckerle C. & H. Theler (2010). *Dritter Kreativwirtschaftsbericht Zürich*, Zürcher Hochschule der Künste.

Weckerle C., R. Page & S. Grand (2016). *Kreativwirtschaftsbericht Schweiz.*

Abréviations et acronymes

CA, VP : chiffre d'affaires, valeur de production

CI : consommation intermédiaire

EPT : équivalent plein-temps

NOGA : nomenclature générale des activités économiques

NOGA_2, NOGA_6 : nomenclature générale des activités économiques à 2 et 6 digits respectivement

OCDE : Organisation pour la coopération et le développement économique

OCSTAT : Office cantonal de la statistique (Genève)

OFC : Office fédéral de la culture

OFS : Office fédéral de la statistique

REG : Répertoire des entreprises du Canton de Genève

UE : Union européenne

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

VAB : valeur ajoutée brute

Annexe 1 : une fiche par domaine de l'ECC

MUSIQUE

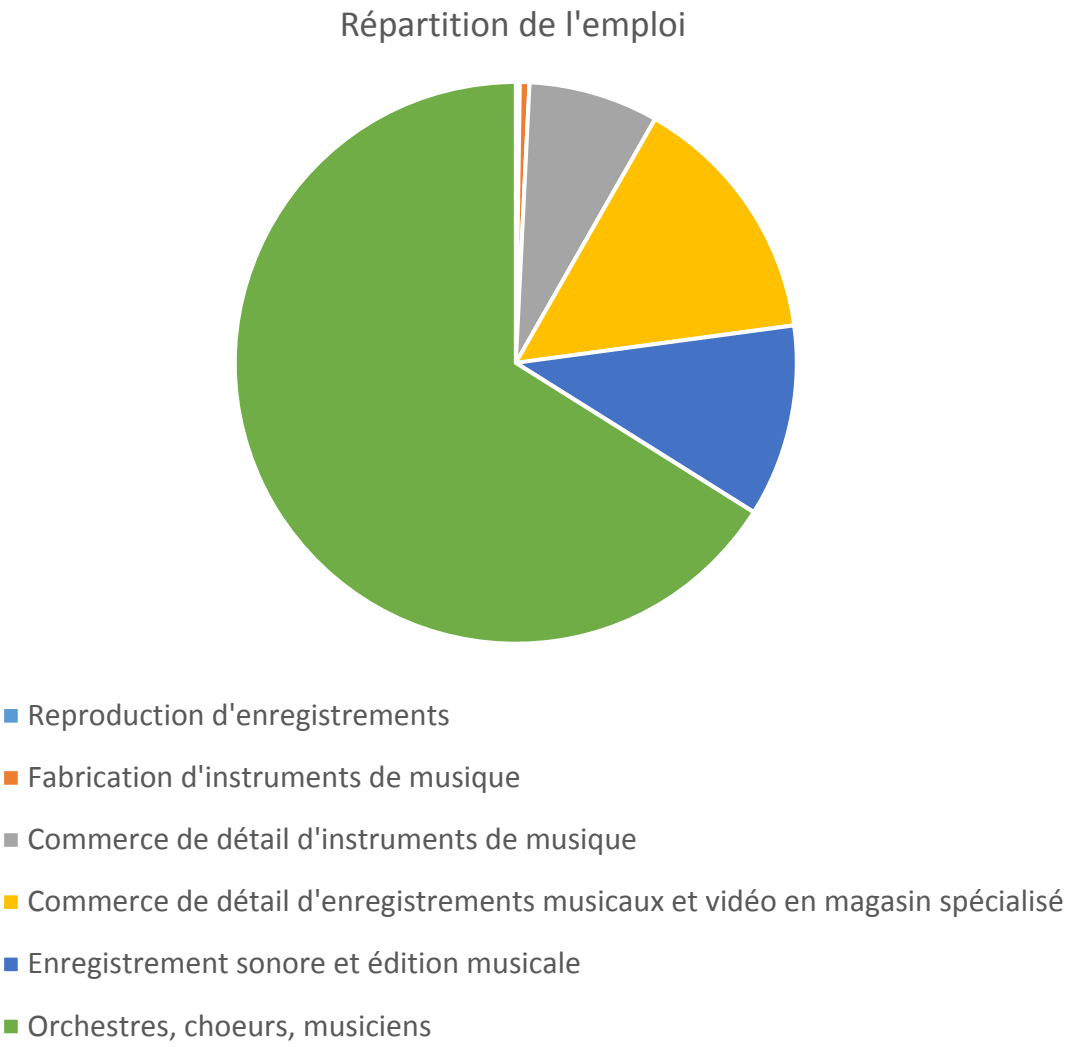

- Emploi total : 895 personnes
  En équivalent plein-temps : 346 EPT
- Nombre d'entités économiques : 245
- Valeur ajoutée brute : 104.4 millions de francs

LIVRE

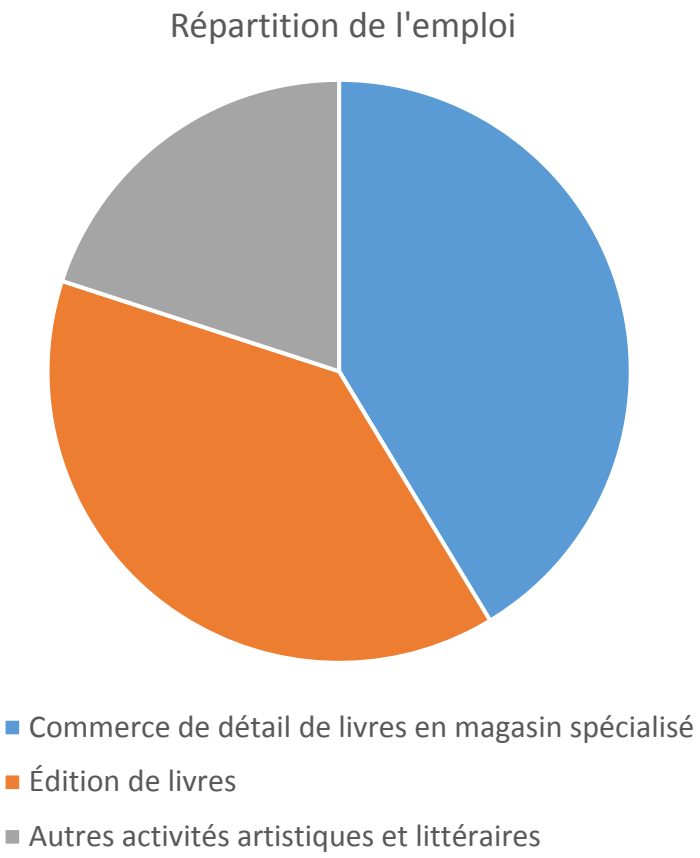

- Emploi total : 390 personnes
  En équivalent plein-temps : 256.1 EPT
- Nombre d'entités économiques : 217
- Valeur ajoutée brute : 51.6 millions de francs

ARTS PLASTIQUES

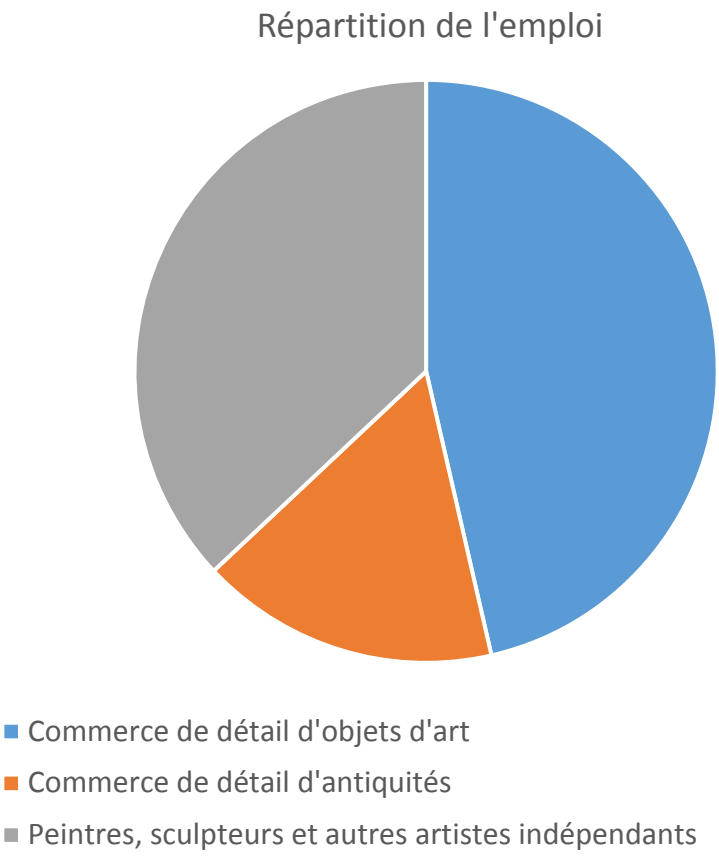

- Emploi total : 445.9 personnes
  En équivalent plein-temps : 316.9 EPT
- Nombre d'entités économiques : 317
- Valeur ajoutée brute : 40.2 millions de francs

FILMS / TV / RADIO

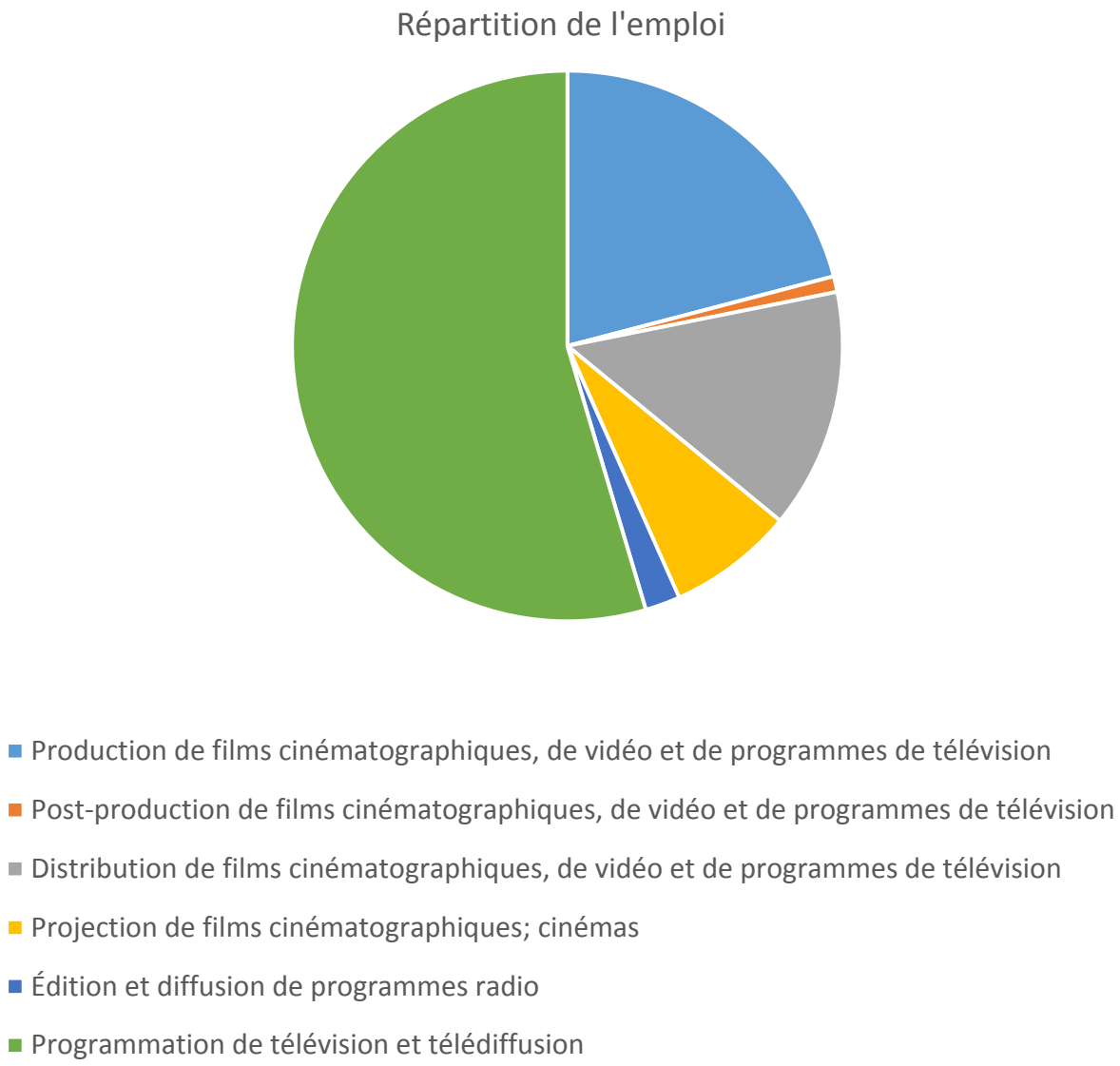

- Emploi total : 2'785.7 personnes
  En équivalent plein-temps : 2’153 EPT
- Nombre d’entités économiques : 376
- Valeur ajoutée brute : 285 millions de francs

ARTS VIVANTS

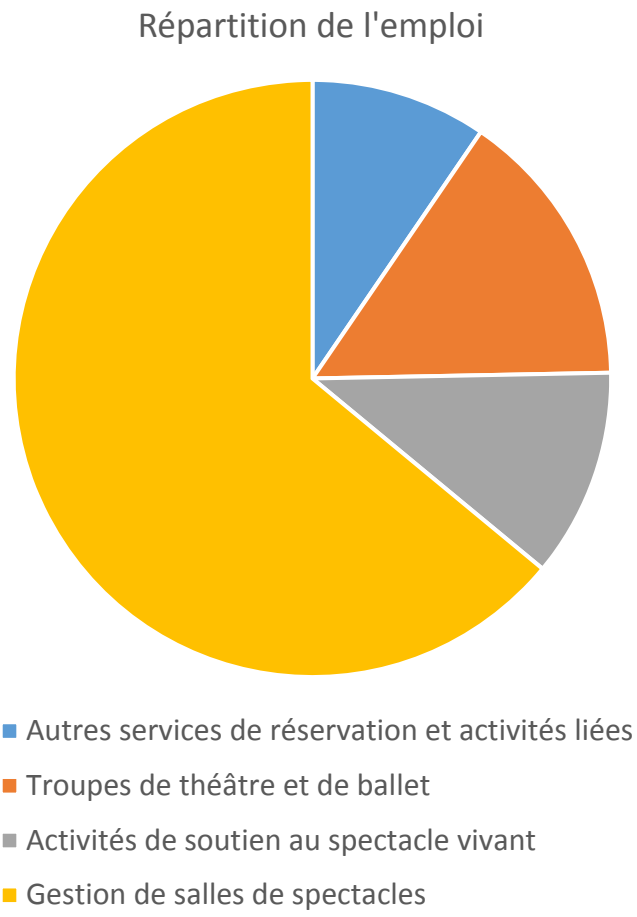

- Emploi total : 1'906.3 personnes
  En équivalent plein-temps : 1'191.5 EPT
- Nombre d'entités économiques : 256
- Valeur ajoutée brute : 221.9 millions de francs

DESIGN / PHOTO / PUBLICITÉ

- Emploi total : 2’496 personnes
  En équivalent plein-temps : 2'012 EPT
- Nombre d’entités économiques : 1'351
- Valeur ajoutée brute : 399.1 millions de francs

ARCHITECTURE

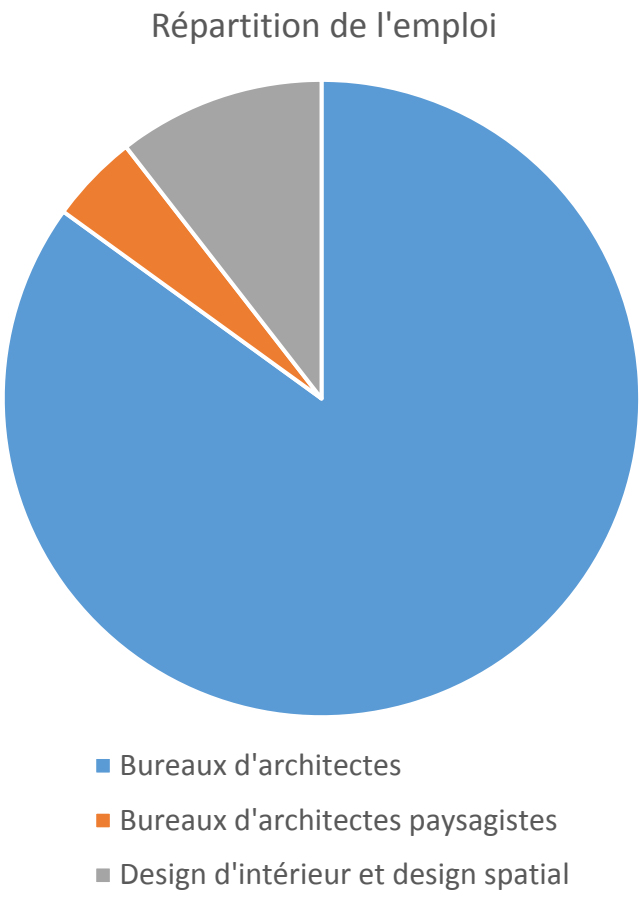

- Emploi total : 3'215 personnes
  En équivalent plein-temps : 2'723.9 EPT
- Nombre d'entités économiques : 1'204
- Valeur ajoutée brute : 472.1 millions de francs

INDUSTRIE DU JEU / SOFTWARE

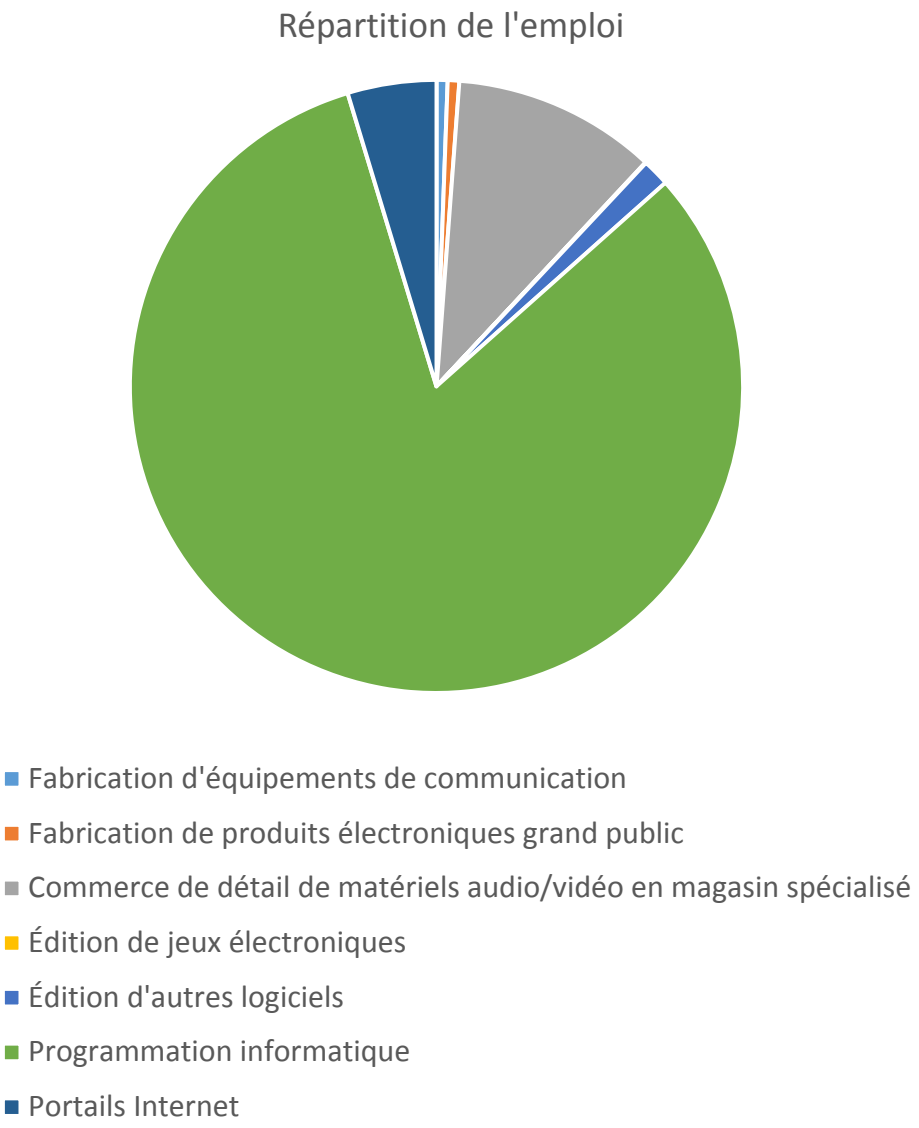

- Emploi total : 2'774 personnes
  En équivalent plein-temps : 2'429.9 EPT
- Nombre d'entités économiques : 848
- Valeur ajoutée brute : 410 millions de francs

ARTISANAT

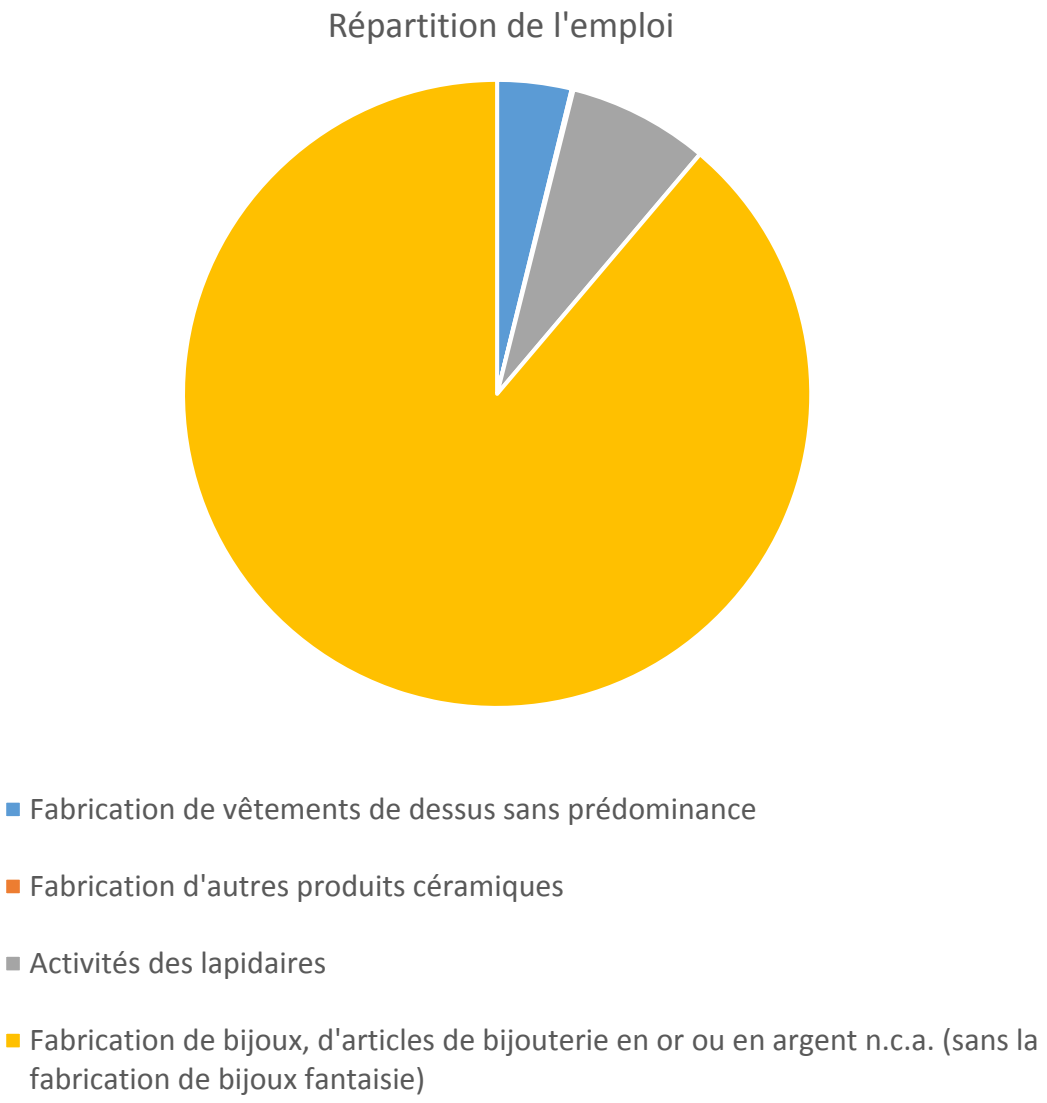

- Emploi total : 2’067 personnes
  En équivalent plein-temps : 1’934 EPT
- Nombre d’entités économiques : 282
- Valeur ajoutée brute : 228.9 millions de francs

PRESSE

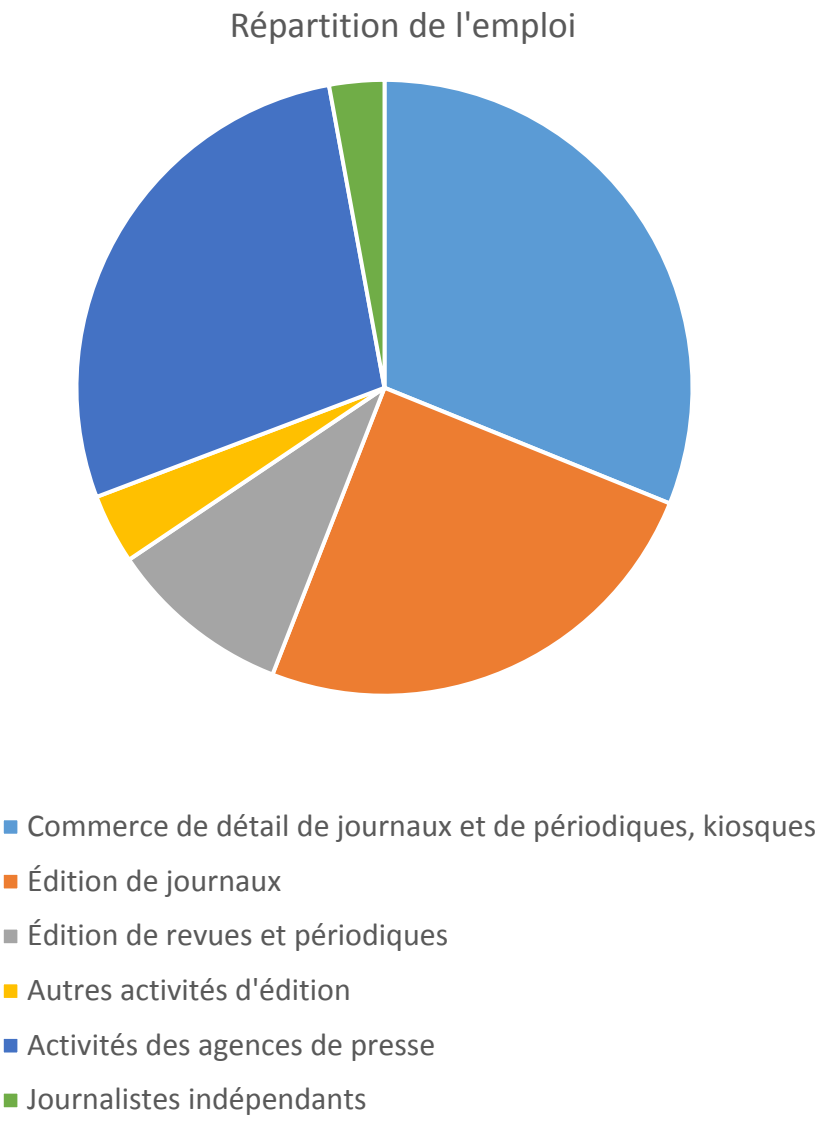

- Emploi total : 1'420 personnes
  En équivalent plein-temps : 1'103 EPT
- Nombre d'entités économiques : 449
- Valeur ajoutée brute : 282.5 millions de francs

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

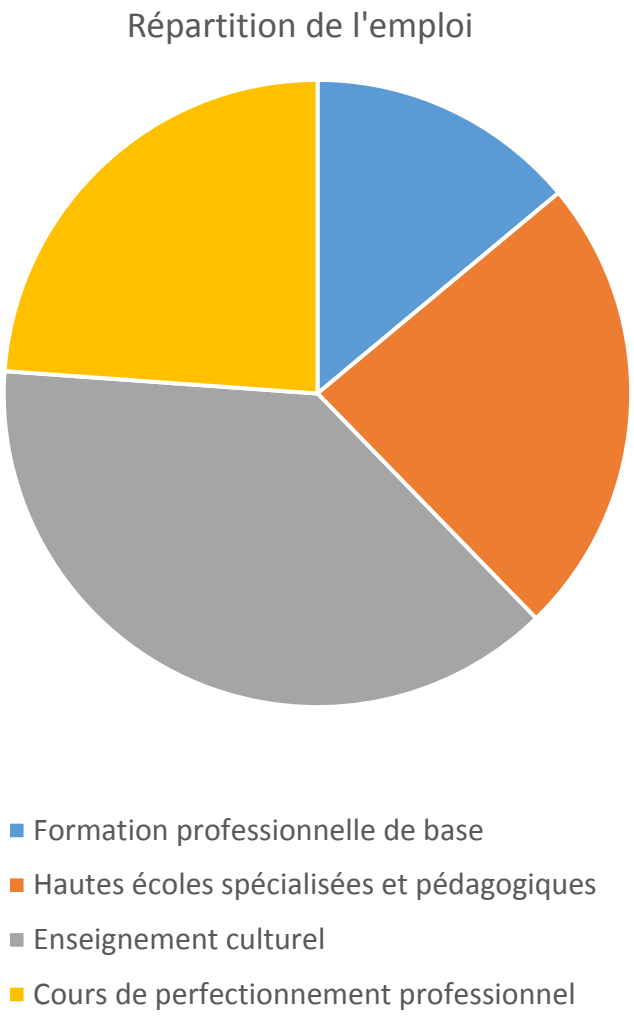

- Emploi total : 3'515 personnes

  En équivalent plein-temps : 1'897.4 EPT
- Nombre d'entités économiques : 527
- Valeur ajoutée brute : 1'198.7 millions de francs

PRESERVATION ET ADMINSITRATION PUBLIQUE

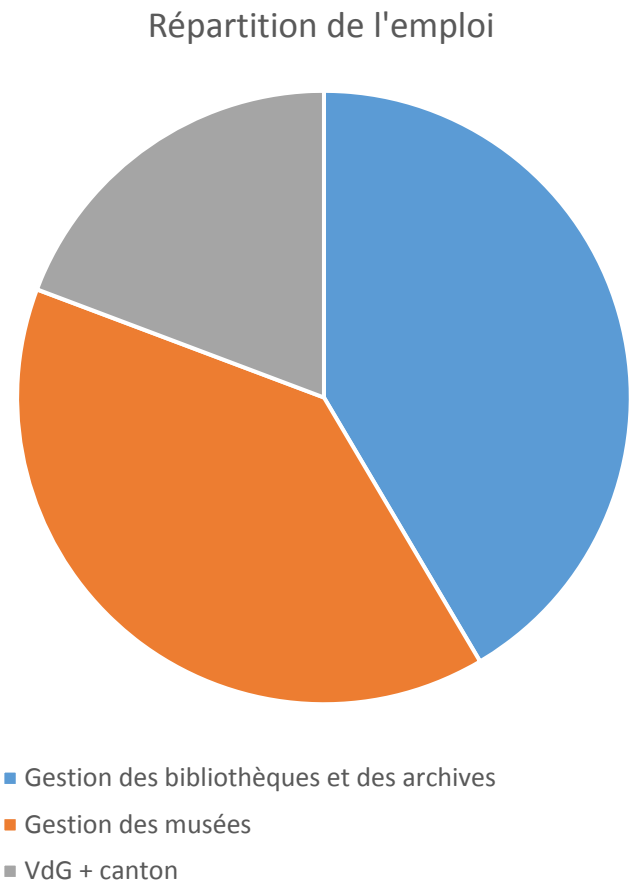

- Emploi total : 1’272 personnes

  En équivalent plein-temps : 1'009EPT
- Nombre d’entités économiques : 83
- Valeur ajoutée brute : 127.6 millions de francs

DIVERS AUTRES

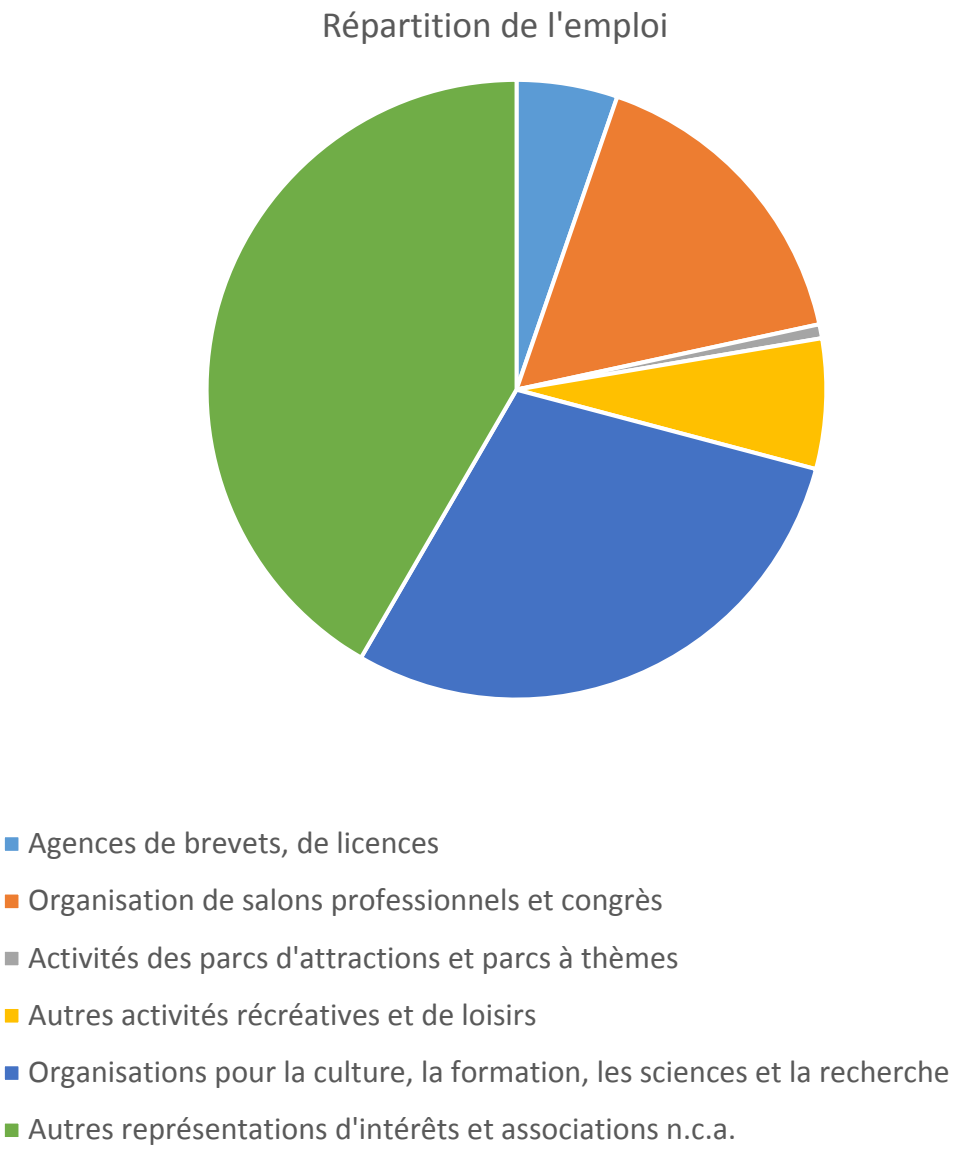

- Emploi total : 4’700 personnes
  Nombre de postes en équivalent plein-temps : 1'510.8 EPT
- Nombre d’entités économiques : 2’111
- Valeur ajoutée brute : 707.3 millions de francs

Annexe 2 : éléments techniques

Figure A2.1 : Mandala résumant le champ de l'ECC dans une économie

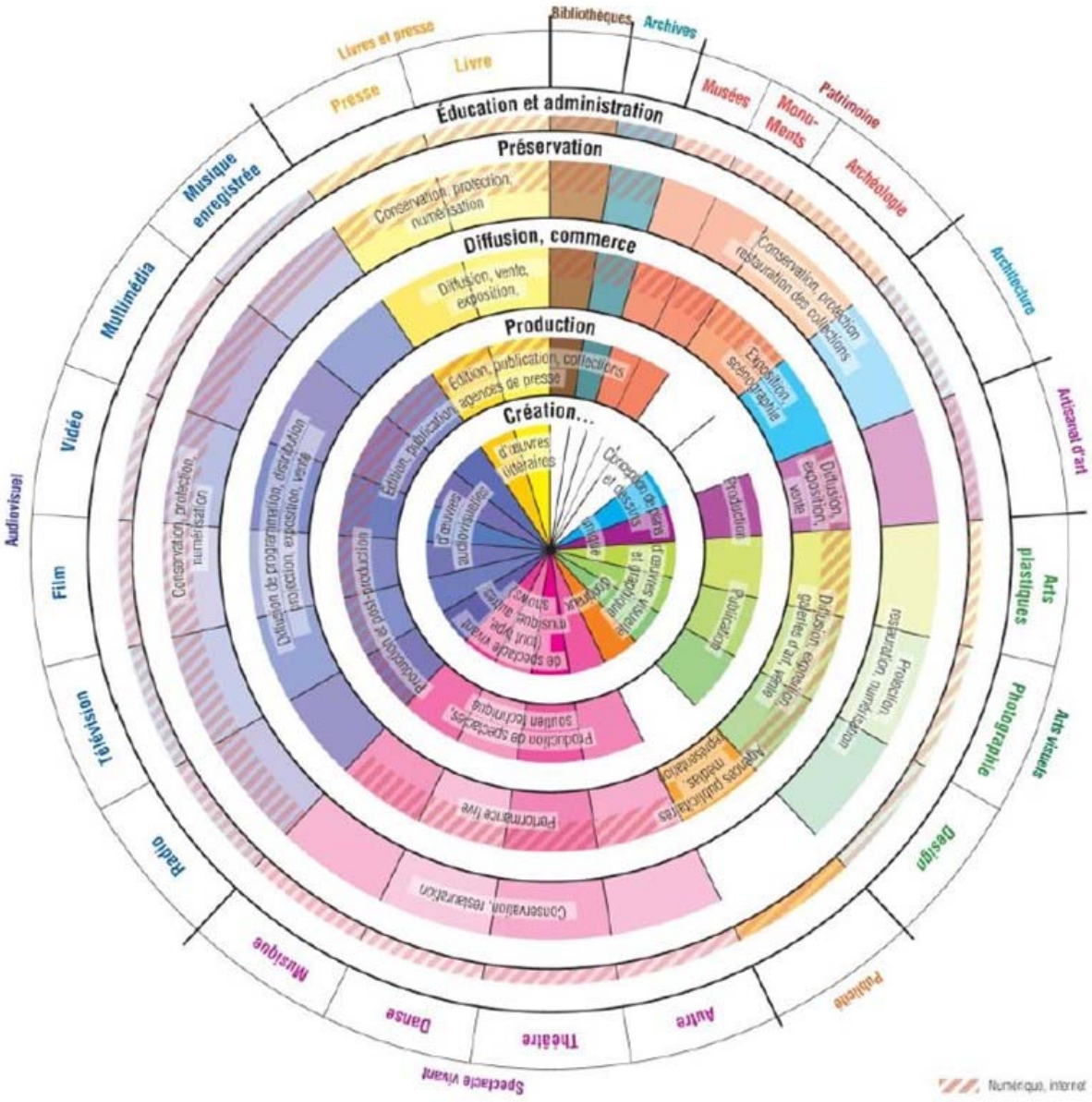

Source : ESSnet-Culture (2012)

Tableau A2.1 : codes NOGA à 6 digits faisant partie du champ de l'ECC, selon définition

champ ECC selon OFC/Weckerle	cham,p ECC utilisé dans ce mandat
-	141303
182000	182000
234900	234900
263000	263000
264000	264000
321201	321201
321202	321202
322000	322000
474300	474300
475901	475901
476100	476100
476201	476201
476300	476300
477805	477805
477901	477901
563002	-
581100	581100
581300	581300
581400	581400
581900	581900
582100	582100
582900	582900
591100	591100
591200	591200
591300	591300
591400	591400
592000	592000
601000	601000
602000	602000
620100	620100
631200	631200
639100	639100
-	691002
702100	702100
702200	-
711101	711101
711103	711103
731100	731100
731200	731200
741001	741001
741002	741002
741003	741003
742001	742001
743000	-
799002	799002
823000	823000
-	841100
-	841200
-	853200
-	854202
855200	855200
-	855903
900101	900101
900102	900102
900200	900200
900301	900301
900302	900302
900303	900303
900400	900400
-	910100
910200	910200
910300	910300
-	910400
-	932100
-	932900
-	949901
-	949904

Tableau A2.2 : codes NOGA à 6 digits, intitulés et cercles de l'ECC

NOGA_6	Intitulé NOGA_6	cercle
141303	Fabrication de vêtements de dessus sans prédominance	1
234900	Fabrication d'autres produits céramiques	1
321201	Activités des lapidaires	1
321202	Fabrication de bijoux, d'articles de bijouterie en or ou en argent n.c.a. (sans la fabrication de bijoux fantaisie)	1
322000	Fabrication d'instruments de musique	1
581100	Édition de livres	1
581300	Édition de journaux	1
581400	Édition de revues et périodiques	1
581900	Autres activités d'édition	1
582100	Édition de jeux électroniques	1
582900	Édition d'autres logiciels	1
591100	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	1
591200	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	1
592000	Enregistrement sonore et édition musicale	1
601000	Édition et diffusion de programmes radio	1
620100	Programmation informatique	1
711101	Bureaux d'architectes	1
711103	Bureaux d'architectes paysagistes	1
731100	Activités des agences de publicité	1
741001	Design industriel et de produits	1
741002	Design graphique et communication visuelle	1
741003	Design d'intérieur et design spatial	1
742001	Studios photographiques	1
900101	Troupes de théâtre et de ballet	1
900102	Orchestres, choeurs, musiciens	1
900301	Peintres, sculpteurs et autres artistes indépendants	1
900302	Autres activités artistiques et littéraires	1
900303	Journalistes indépendants	1
182000	Reproduction d'enregistrements	2
263000	Fabrication d'équipements de communication	2
264000	Fabrication de produits électroniques grand public	2
474300	Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé	2
475901	Commerce de détail d'instruments de musique	2
476100	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	2
476201	Commerce de détail de journaux et de périodiques, kiosques	2
476300	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	2
477805	Commerce de détail d'objets d'art	2
477901	Commerce de détail d'antiquités	2
591300	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	2
591400	Projection de films cinématographiques; cinémas	2
602000	Programmation de télévision et télédiffusion	2
631200	Portails Internet	2
639100	Activités des agences de presse	2
702100	Conseil en relations publiques et communication	2
731200	Régie publicitaire de médias	2
799002	Autres services de réservation et activités liées	2
823000	Organisation de salons professionnels et congrès	2
932100	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	2
932900	Autres activités récréatives et de loisirs	2
691002	Agences de brevets, de licences	3
841100	Administration publique générale	3
841200	Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale	3
853200	Formation professionnelle de base	3
854202	Hautes écoles spécialisées et pédagogiques	3
855200	Enseignement culturel	3
855903	Cours de perfectionnement professionnel	3
900200	Activités de soutien au spectacle vivant	3
900400	Gestion de salles de spectacles	3
910100	Gestion des bibliothèques et des archives	3
910200	Gestion des musées	3
910300	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	3
910400	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	3
949901	Organisations pour la culture, la formation, les sciences et la recherche	3
949904	Autres représentations d'intérêts et associations n.c.a.	3

i. Désagrégation de la VAB à partir des données agrégées produites par l'OCSTAT

Les données disponibles au niveau cantonal en ce qui concerne la VAB par secteur sont relativement agrégées, soit à un niveau se situant entre le NOGA_1 et le NOGA_2. Nous avons désagrégé cette VAB estimée par l'OCSTAT au niveau défini comme NOGA_2g en supposant que la part du travail dans la VAB est constante, quelle que soit le niveau d'agrégation/de désagrégation. Pour ce faire, nous avons utilisé des estimations du salaire moyen brut (standardisé sur un plein-temps), tel que défini dans l'Enquête sur la structure des salaires—ESS, à 3 différents niveaux d'agrégation : NOGA_2g, NOGA_2 et NOGA_6. Toutefois, si le nombre d'entreprises et d'observations pour estimer les salaires au niveau NOGA_6 est, respectivement, inférieur à 3 et 10, nous avons utilisé la valeur ajoutée brute per capita estimée au niveau NOGA_2 pour tous les secteurs NOGA_6 correspondants.

Figure A2.2 : Schéma méthodologique désagrégation VAB

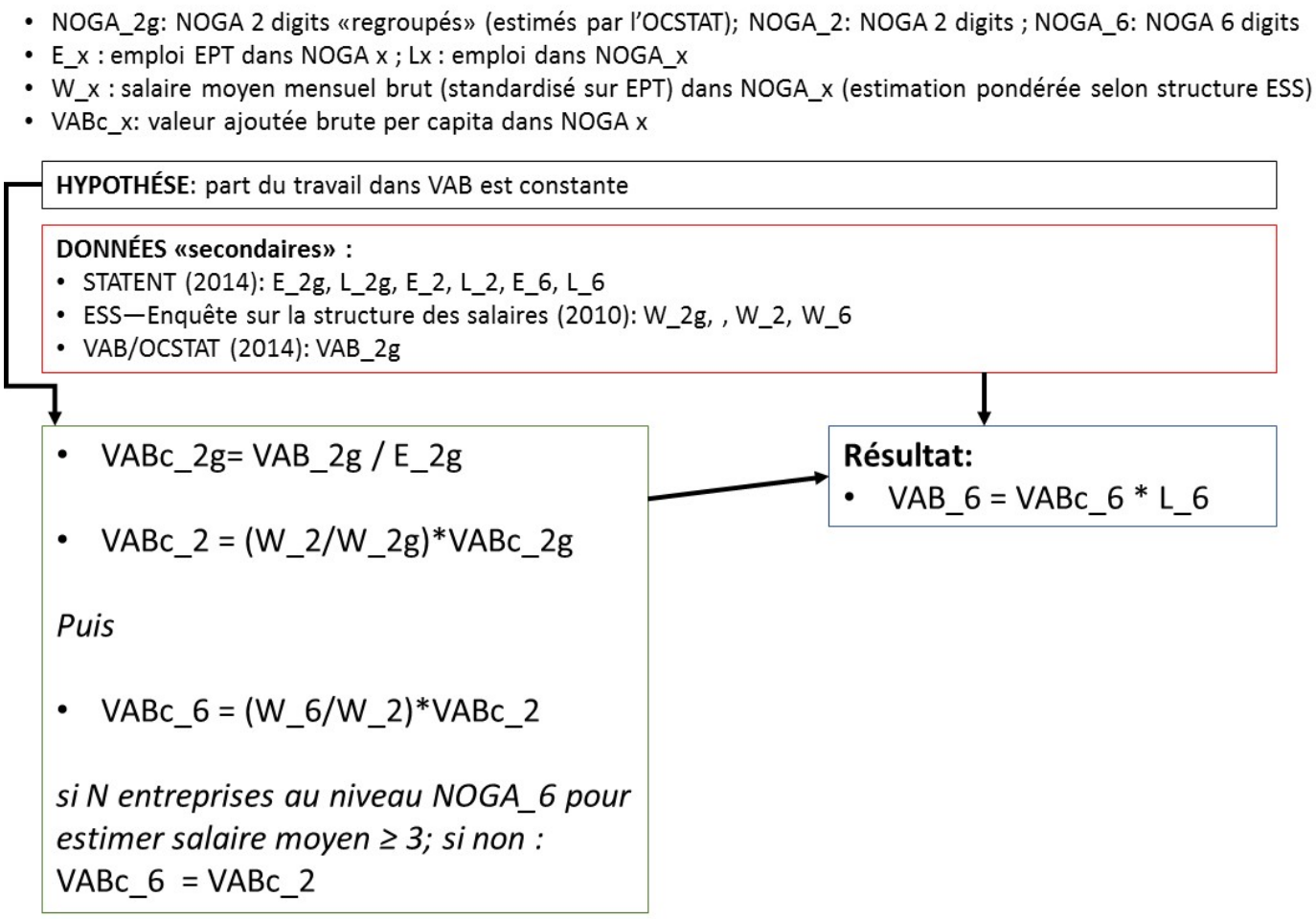

ii. Pondération des secteurs NOGA sur la base des données du REG :

- La source principale de données concernant l'emploi est la STATENT (disponible pour les années 2011 et 2014). La STATENT est compilée par l'Office Fédéral de la Statistique et

recense précisément l'emploi (en nombre et en EPT) dans chaque secteur d'activité au niveau de précision de 6 digits NOGA. Il faut noter que les données sont anonymisées : il n'est pas possible d'identifier chaque entité économique.

- En utilisant la définition du champ de l'ECC en trois cercles établie pour Genève, se basant elle-même sur un ensemble de codes NOGA à 6 digits, il est donc possible de recenser les emplois au sein de l'ECC grâce à la STATENT.
- Néanmoins, une pondération des emplois recensés dans certains secteurs est indispensable, car dans un même secteur d'activité (défini par un code NOGA à 6 digits) toutes les entreprises ne font pas nécessairement partie de l'ECC. Si l'on comptait tous les emplois pour chaque secteur NOGA à 6 digits, on aboutirait à une surestimation des emplois réellement rattachés à l'ECC.
- Afin de définir une structure de pondération propre à cette étude, nous avons utilisé les données du Registre des Entreprises Genevois (REG). Le REG recense les entités économiques actives dans le canton de Genève et permet d'identifier précisément chaque entité puisqu'il n'est pas anonymisé. En outre, il recense l'activité de chaque entité sous forme de code NOGA à 6 digits et nous renseigne également sur la structure des établissements (établissements principaux et secondaires) ainsi que sur la structure de leur activité : principale ou secondaire. Le schéma A2.2 présente la structuration de l'information contenue dans le REG. A noter également, le REG reflète les entités actives dans le canton au jour de l'extraction (15.02.2016) et ne peut pas être rétro daté, par exemple. Enfin, le REG ne contient pas d'information sur les EPT mais recense également les emplois de moins de 6h.

Figure A2.3 : Structure de l'information contenue dans le Registre des Entreprise Genevois

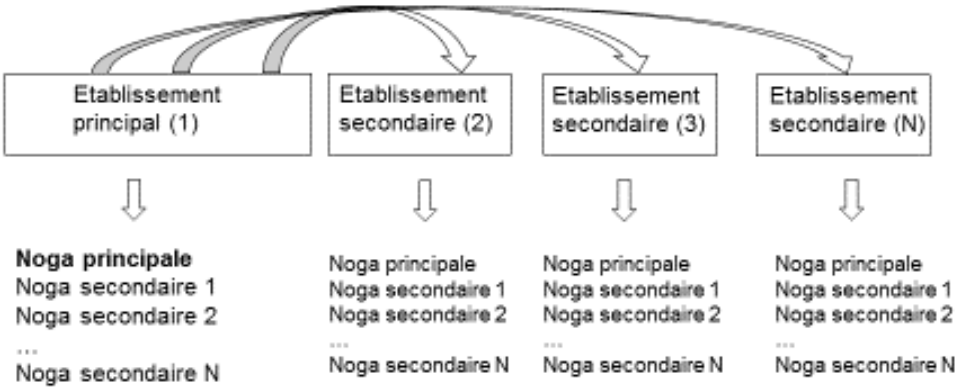

- La structure de poids retenue se base sur l'information contenue dans le REG différenciant activité principale et secondaire ; le schéma suivant représente la manière dont nous avons établi des sous-ensembles d'entités par secteurs NOGA 6 digits.

Figure A2.4 : Sous-ensembles d'entités considérées pour la définition des poids

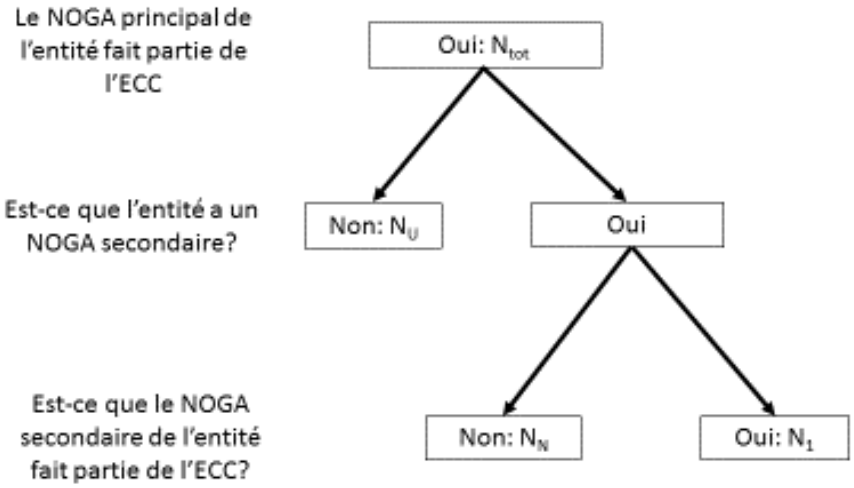

- A partir de ces sous-ensembles, nous avons défini le poids suivant pour chaque NOGA 6 digits *j* faisant partie de l'ECC :

$$poids_j = \frac{Emplois_{N_{tot}} - \frac{1}{2} Emplois_{N_N}}{Emplois_{N_{tot}}}$$

Où les emplois N_{tot} représentent une somme de tous les emplois recensés dans les entités appartenant à ce sous ensemble dans le NOGA *j* en question. Il en va de même pour les emplois N_N.

Enfin, pour tous les secteurs NOGA à 6 digits appartenant au cercle 1 de l'ECC, c'est-à-dire au cœur, nous avons finalement utilisé un poids de 1, dans la mesure où il est justifié de comptabiliser l'ensemble des emplois appartenant à ces secteurs *core*. Cette décision a été prise au sein du CoPiL. Autrement dit, 100% des emplois (et de la VAB) comptabilisés dans les secteurs NOGA_6 du cercle 1 ont été pris en compte, contre respectivement 86.7% et 85.4% en moyenne pour les secteurs NOGA_6 des cercle 2 et cercle 3

- Concernant le poids public, nous avons adopté la définition suivante :

$$poids\ public_j = \frac{Emplois_{N_{tot}} \in P}{Emplois_{N_{tot}}}$$

Où *P* représente l'ensemble des entités subventionnées par la Ville et/ou le Canton dans ce NOGA *j.*

- A ce stade, il est ainsi nécessaire d'expliquer comment nous avons recensé les entités subventionnées afin d'établir l'ensemble *P*. Les entités ont été prises en compte selon les critères suivants :
    - Les entités subventionnées par la ville et/ou le canton de manière *récurrente* ou *ponctuelle* (sur la base des comptes 2014 'essentiellement') ou *en nature* (note :

pour cette dernière forme de subventionnement, ont été prise en compte uniquement les entités subventionnées en nature par la Ville de Genève. Les mandants nous ont indiqué que, pour le canton, ces dernières étaient désormais classées hors bilan et que 95-97% de ces entités recevaient déjà une subvention financière). Enfin, les entités conventionnées ont aussi été recensées (sur la base des comptes 2014 essentiellement).

- Les entités faisant partie de l'administration cantonale ou communale : musées, bibliothèques, etc.
- Les entités parapubliques dans le domaine de l'ECC comme la HEAD, la HEM ou l'HEPIA.

La liste ainsi obtenue a fait l'objet de vérifications par les mandants.

- Sur cet ensemble, ont été retenues les entités possédant un *numéro REG*. Cela correspond à environ 40% de toutes les entités subventionnées.
  - Le numéro REG nous est indispensable car il est associé à une classification des activités de l'entité en codes NOGA.
  - Dans un deuxième temps, le(s) codes NOGA de certaines entités subventionnées ont été ajustés au regard des connaissances spécifiques des mandants. Cela a nécessité un passage en revue de toutes les entités subventionnées possédant un numéro REG et une vérification de chaque code NOGA. Les codes NOGA de quelques 40 entités ont ainsi été modifiés.

- Pour certains codes NOGA à 6 digits (10 secteurs au total[12]), aucun emploi n'était recensé dans la STATENT. Afin de palier à cela, nous avons alors utilisé les emplois recensés dans le REG pour ces mêmes secteurs. Afin d'estimer les EPT pour ces 10 secteurs (information non disponible dans le REG), nous avons utilisé le ratio EPT/emploi total moyen calculé pour l'ensemble de l'ECC (0.748).

- Les chiffres des emplois concernés dans l'administration publique (Ville et Canton) nous ont été transmis directement par les mandants. Quant aux emplois dans les HES-GE concernées, ils ont été tirés des comptes 2011 et suivants de la HES-GE elle-même. La pondération utilisée pour les HES-GE correspond au ratio entre les emplois totaux dans les HEM, HEAD, HEPIA et l'emploi total au niveau de la HES-GE.

- Finalement, concernant les secteurs de la formation professionnelle de base (853200) et des cours de perfectionnement professionnel (855903), nous avons utilisé un poids spécifique correspondant au 50% du poids estimé pour la HES-GE.

[12] Il s'agit des secteurs suivants: 182000; 234900; 263000; 322000; 475901; 476300; 582100; 591300; 900303; 932100.